

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



# RAPPORT DÉFINITIF

## NATALITE ET FECONDITE



JUILLET 2025



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

*Un Peuple - Un But - Une Foi*

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



**5<sup>e</sup> RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT, 2023**  
**(RGPH-5, 2023)**  
**(Décret N° 2021-1198 du 20 Septembre 2021)**

## ***RAPPORT DEFINITIF***

**THEME IV : NATALITE ET FECONDITE**

Juillet 2025





<b>Directeur général, Directeur de publication :</b>	<b>Dr. Abdou DIOUF</b>
Directeur général adjoint	Dr. Momath CISSE
Directeur des Statistiques démographiques et sociales	Atoumane FALL
Directeur des Statistiques économique et de la Comptabilité nationales	Mamadou Ngalgou KANE
Directeur des Systèmes d'Information et de la Diffusion	Oumar FALL
Directeur de l'Administration générale et des Ressources humaines	Hawa SAMBA
Directeur p.i. de la Méthodologie, de la Coordination statistique et de l'Innovation	Fodé DIEME
Directeur de l'Ecole nationale de la Statistique et de l'Analyse économique (ENSAE, Pierre NDIAYE)	Idrissa DIAGNE
Agent Comptable (AC)	Papa Amadou Moustapha NIANG
Directeur à l'Action régionale	Dr. Jean Rodrigue MALOU
Coordonnateur de l'Unité de Mise en Œuvre du RGPH-5, 2023	Jean Pierre Diamane BAHOU

### Coordination technique nationale

Dr. Abdou DIOUF	Directeur technique Comité technique de Conception et d'Exécution (CTCE)
Jean Pierre Diamane BAHOU	Coordonnateur technique national du RGPH-5, 2023
Papa Ibrahima Sylmang SENE	Conseiller technique du CTCE
Atoumane FALL	Coordinateur du Comité de veille et d'Assurance qualité
Ndeye Lala TRAVARE	Chef section conception, analyse et projections démographiques
Papa Mabeye DIOP	Chef section cartographie censitaire et opérations de terrain
Dr. Bourama MANE	Chef section Informatique, Traitement, Sécurisation bases de données
Awa DIOP	Chef section sensibilisation et communication
Aliou SEYE	Chef section ressources humaines
Dr. Jean Rodrigue MALOU	Chef section coordination des activités régionales
Babacar SEYE	Chef section finances et comptabilité
Penda AMAR	Chef section administration et logistique
Dr. El Hadji Malick GUEYE	Chef de section documentation, diffusion et archivage
Moussa NDOYE	Chef section contrôle de gestion
Fatou DIOUF	Chef section marché
El Hadji Amara DOUMBOUYA	Chef section audit interne
Seydou DIENG	Chef section régie d'avances

### Comité de lecture et de validation

Dr. Abdou DIOUF	Direction technique
Jean Pierre Diamane BAHOU	Coordination technique
Papa Ibrahima Sylmang SENE	Conseiller technique
Mbaye FAYE	Membre
Dr. El Hadji Oumar SENHOR	Membre
Macoumba DIOUF	Membre
Alain François DIATTA	Membre
Awa DIOP	Membre
Ndeye Lala TRAVARE	Membre
Papa Mabeye DIOP	Membre
Dr. Jean Rodrigue MALOU	Membre
Dr. El Hadji Malick GUEYE	Membre
Fodé DIEDHIOU	Membre

### Analystes du chapitre

Babacar GUEYE	Démographe (ANSD)
Amy Colé CISSE	Démographe (ANSD)
Ndeye Lala TRAVARE	Démographe (ANSD)
Aby Mody BA	Démographe (ANSD)



**SOMMAIRE**

**SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....VII**

**LISTE DES TABLEAUX.....VIII**

**LISTE DES GRAPHIQUES.....IX**

**RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....X**

**PRINCIPAUX INDICATEURS.....XI**

**INTRODUCTION.....13**

**IV.1. DÉFINITION DES CONCEPTS ET INDICATEURS.....14**

**IV.2. EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNÉES SUR LA FÉCONDITÉ.....17**

    IV.2.1. Examen des taux de non-réponse.....17

    IV.2.2. Qualité de la déclaration des naissances des douze (12) derniers mois.....18

    IV.2.3. Evaluation de la qualité des données sur la parité (Nombre d'enfants nés vivants)....22

**IV.3. ESTIMATIONS DE LA FÉCONDITÉ.....27**

    IV.3.1. Estimation du niveau et de la structure de la fécondité en 2023.....28

**IV.4. ANALYSE DE LA NATALITÉ ET DE LA FÉCONDITÉ.....35**

    IV.4.1. Niveau, structure et évolution de la natalité.....35

    IV.4.2. Niveau, structure et évolution de la fécondité.....36

**IV.5. DÉCLARATION DE LA POSSESSION D'UN ACTE DE NAISSANCE.....50**

    IV.5.1. Niveau de déclaration de la possession d'un acte de naissance.....50

    IV.5.2. Analyse différentielle de la possession d'un acte d'état civil.....50

    IV.5.3. Analyse de la possession d'acte de naissance des enfants de moins de 5 ans.....54

**IV.6. INFÉCONDITÉ.....57**

    IV.6.1. Niveau et structure de l'infécondité.....57

**CONCLUSION.....61**



## SIGLES ET ABREVIATIONS

- AMP** : Age Moyen à la Procréation
- ANSD** : Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
- CM** : Chef de ménage
- DF** : Décendance Finale
- DPP** : Déclaration de Politique de Population
- EDS** : Enquête Démographique et de Santé
- ESF** : Enquête Sénégalaise sur la Fécondité
- ISF** : Indice Synthétique de Fécondité
- ODD** : Objectif de Développement Durable
- PM** : Parité Moyenne
- PNDSS** : Plan national de Développement sanitaire et social
- PNPF** : Programme national de Planification familiale
- RGPH-5** : Cinquième Recensement général de la Population et de l'Habitat
- RGPHAE** : Recensement général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de le l'Elevage
- RM** : Rapport de Masculinité
- TBN** : Taux Brut de Natalité
- TBR** : Taux Brut de Reproduction
- TFA** : Taux de Fécondité par Age
- TGFG** : Taux Global de Fécondité Générale
- TNR** : Taux Net de Reproduction
- UA** : Union Africaine



**LISTE DES TABLEAUX**

Tableau IV-1 : Distribution par âge des taux de non-réponses.....18

Tableau IV-2 : Dernières naissances vivantes il y a un an au cours des 5 dernières années et effectifs des femmes par âge de la femme .....20

Tableau IV-3 : Différence entre les naissances des 12 derniers mois, la population âgée de 0 an et les décès d'âge 0 an.....21

Tableau IV-4 : Taux de fécondité et parité moyenne en 2023.....23

Tableau IV-5 : Rapport de masculinité des enfants nés vivants .....24

Tableau IV-6 : Rapport de masculinité des enfants nés vivants.....24

Tableau IV-9 : Répartition des rapports P/F par âge de la mère.....25

Tableau IV-7 : Parité moyenne en 2023 par âge de la mère selon le milieu de résidence.....25

Tableau IV-8 : Parité moyenne en 2023 par âge de la mère selon le milieu de résidence.....26

Tableau IV-9 : Distribution par âge de la parité déclarée et celle équivalente selon la zone de résidence.....30

Tableau IV-10 : Ajustement des taux de fécondité par âge à partir de la technique P/F Ratio selon le milieu de résidence.....30

Tableau IV-11 : Structure et niveau de fécondité selon le modèle Gomptzien de Brass.....31

Tableau IV-12 : Distance entre les centres des groupes d'âge et l'âge moyen à la procréation (AMP).....32

Tableau IV-13 : Structure et niveau de fécondité selon le modèle d'Arriaga.....32

Tableau IV-14 : Comparaison des résultats des 3 méthodes avec les données observées.....33

Tableau IV-15 : ISF par région selon le milieu de résidence .....39

Tableau IV-16 : Evolution de la fécondité de 1978 à 2023.....41

Tableau IV-17 : Proportion (%) des adolescentes mères par âge selon le milieu de résidence.....43

Tableau IV-18 : Taux (‰) de fécondité des adolescentes par âge selon le milieu de résidence.....44

Tableau IV-19 : Taux (‰) de fécondité par région selon quelques groupes d'âges spécifiques.....45

Tableau IV-20 : Taux (‰) de fécondité des adolescentes par groupe d'âge selon l'état matrimonial.....46

Tableau IV-21 : Taux (‰) de fécondité des adolescentes par groupe d'âge selon le niveau d'instruction.....46

Tableau IV-22 : Proportion (%) des femmes primipares ayant eu une naissance vivante au cours des 12 derniers mois par groupe d'âge selon le milieu de résidence.....47

Tableau IV-23 : Proportion (%) des femmes multipares ayant eu une naissance vivante au cours des douze (12) derniers mois par groupe d'âge selon le milieu de résidence.....49

Tableau IV-24 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance selon les générations de naissance .....51

Tableau IV-25 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance par région.....53

Tableau IV-26 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance selon le niveau d'instruction et l'alphabétisation en français .....54

Tableau IV-27 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance des enfants de moins de 5 ans selon l'âge .....55

Tableau IV-28 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance des enfants de moins de 5 ans selon l'alphabétisation en français et en langue nationale du CM.....56

Tableau IV-29 : Infécondité initiale (%) et infécondité totale (%) des femmes par région selon le milieu de résidence en 2023.....59

**Liste des graphiques**

Graphique IV-1 : Rapports de masculinité (RM) des naissances vivantes totales et des naissances vivantes des 12 derniers mois selon le groupe d'âges des femmes.....	21
Graphique IV-2 : L'allure de la courbe des taux (‰) de fécondité selon l'âge de la mère.....	22
Graphique IV-3 : Evolution du rapport de masculinité selon l'âge de la mère.....	25
Graphique IV-4 : Evolution du quotient P/F selon l'âge de la mère selon le milieu de résidence.....	26
Graphique IV-5 : Parités moyennes par groupe d'âge des femmes selon le milieu de résidence.....	27
Graphique IV-6 : Evolution du quotient P/F par milieu de résidence selon l'âge de la mère.....	29
Graphique IV-7 : Comparaison des taux de fécondité déclarés et ajustés au niveau national au Sénégal en 2023.....	31
Graphique IV-8 : Comparaison des différentes structures de fécondité.....	33
Graphique IV-9 : Evolution de la fécondité et comparaison avec la descendance finale de 2023.....	35
Graphique IV-10 : Variation du taux (‰) brut de natalité selon le milieu de résidence au Sénégal en 2023.....	35
Graphique IV-11 : Variation régionale des taux (‰) brut de natalité au Sénégal en 2023.....	36
Graphique IV-12 : Taux de fécondité par âge selon le milieu de résidence de la femme.....	36
Graphique IV-13 : Taux global de fécondité générale (TGFG) selon le milieu de résidence.....	37
Graphique IV-14 : Fécondité du moment (ISF 15-49 ans) et fécondité passée (DF 45-49 ans) selon la région de résidence de la femme.....	37
Graphique IV-15 : Tendances de l'Age moyen à la procréation (AMP) selon le milieu de résidence entre 2013 et 2023.....	38
Graphique IV-16 : Tendances de l'Age moyen à la procréation (AMP) selon le milieu de résidence entre 2013 et 2023.....	38
Graphique IV-16 : ISF selon certaines caractéristiques sociodémographiques de la femme (niveau d'instruction ; état matrimonial ; aptitude à lire et à écrire).....	40
Graphique IV-17 : Taux (‰) de fécondité des adolescentes par âge selon le milieu de résidence.....	44
Graphique IV-18 : Taux (‰) de fécondité des adolescentes par région.....	45
Graphique IV-19 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance.....	50
Graphique IV-20 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance selon le sexe.....	51
Graphique IV-21 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance selon le milieu de résidence.....	52
Graphique IV-22 : Pourcentage (%) de la déclaration de non possession d'acte de naissance selon la région.....	53
Graphique IV-23 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance des enfants de moins de 5 ans selon le sexe du CM.....	55
Graphique IV-24 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance des enfants de moins de 5 ans selon le niveau d'instruction du CM.....	56
Graphique IV-25 : Infécondité initiale (%) et Infécondité totale (%) selon le milieu de résidence pour l'ensemble des femmes en 2023.....	57
Graphique IV-26 : Infécondité (%) par groupe d'âge des femmes selon le milieu de résidence en 2023.....	58
Graphique IV-27 : Infécondité initiale (%) et infécondité totale (%) selon la situation matrimoniale des femmes en 2023.....	60
Graphique IV-28 : Infécondité totale (%) et initiale (%) selon le niveau d'instruction des femmes en 2023.....	60



## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Les résultats du 5e Recensement général de lma Population et de l'Habitat (RGPH-5) de 2023 mettent en évidence une baisse de la fécondité au Sénégal. En effet, le nombre moyen d'enfants par femme (âgée de 15 à 49 ans révolus) en fin de vie féconde, est passé de 5,1 lors du recensement de 2013 à 4,4 enfants par femme au RGPH-5 de 2023. La même tendance baissière est observée selon le milieu de résidence, avec des niveaux de fécondité beaucoup plus élevés en milieu rural (6,2 enfants en 2013 contre 5,6 enfants en 2023) qu'en milieu urbain (4,1 enfants à 3,7 en 2023).

Les régions ayant les niveaux d'urbanisation relativement élevés telles que Dakar (3,1 enfants par femme), Ziguinchor (3,9 enfants par femme) et Thiès (4,2 enfants par femme), affichent les niveaux de fécondité les plus faibles. A l'opposé, les régions de Kaffrine (5,9), Sédhiou (5,8), Kolda (5,6 enfants par femme), Tambacounda (5,5 enfants par femme), Matam (5,4 enfants par femme), Fatick (5,3 enfants par femme), Kédougou (5,2 enfants par femme), Kaolack (5,2 enfants par femme) et Diourbel (5,0 enfants par femme), se distinguent par une fécondité élevée (avec un nombre moyen d'enfants par femme au-dessus de la moyenne nationale).

Les résultats mettent également en évidence la présence de groupes de femmes à risque de fécondité, notamment les adolescentes (10 à 19 ans), avec un taux de fécondité d'environ vingt-quatre naissances pour mille femmes adolescentes (23,8‰). Par ailleurs, un peu plus d'une femme sur quatre (25,5%) accouche pour la première fois (femmes primipaires), parmi celles ayant déclaré avoir eu une naissance vivante au cours des douze (12) derniers mois précédant le recensement. Pour les multipares (femmes ayant déjà eu au moins six (6) enfants), près de 12 sur 100 (11,6%) ont accouché au cours des 12 derniers mois.

Les résultats font ressortir également que 5,3 % de la population déclare ne posséder aucun acte d'Etat civil (ni bulletin de naissance, ni jugement supplétif). Les proportions de non possession de pièces d'Etat civil les plus élevées sont observées dans les régions de Tambacounda (11,0%), Louga (9,8%), Matam (9,5%), Diourbel (9,6%), Kaffrine (8,8%) et Diourbel (8,4%). La non possession d'une pièce d'Etat civil concerne plus les personnes n'ayant aucun niveau d'instruction (7,6 %), les analphabètes (7,0 %) et celles qui vivent en milieu rural (8,4 %). Par ailleurs, 8,5 % des enfants âgés de 0 à 1 an n'ont pas été déclarés à l'état civil.

L'analyse de l'infécondité initiale, mesurée par la proportion de femmes en âge de procréer (15-49 ans) sans enfants nés vivants au moment du recensement, indique qu'au Sénégal, plus de 2 femmes sur 5 (44,2%) sont concernées. Ce phénomène est plus fréquent en milieu urbain (48,8%) qu'en milieu rural (37,6%). Par ailleurs, les régions les plus touchées sont Dakar (51,8%), Louga (50,5%), Thiès (48,8%), Saint-Louis (47,1%), Kaolack et Fatick (47,0% chacune) enregistrent les proportions d'infécondité initiale les plus élevées.

Au niveau national l'infécondité totale touche 8,2% des femmes, 9,2% dans le milieu urbain et 6,9% en zone rurale. A l'échelle régionale, elle est plus fréquente dans les régions de Dakar (10,0%), Ziguinchor (8,7%), Kédougou (8,6%), Matam (8,5%), Diourbel (8,4%) et Tambacounda (8,3%).



## PRINCIPAUX INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur	Niveau de l'indicateur		
	Urbain	Rural	National
<b>Fécondité et Natalité</b>			
<b>Taux (%) Brut de Natalité (TBN)</b>	24,1	32,4	27,9
<b>Taux (%) global de fécondité générale (TGFG)</b>	85,7	140,5	108,3
<b>Nombre moyen d'enfants nés vivants par femme (ISF)</b>	3,7 enfants	5,6 enfants	4,4 en-fants
<b>Taux (%) de fécondité des adolescentes de 10 - 19 ans</b>	14,4	34,1	23,8
<b>Taux (%) de fécondité des adolescentes de 15 - 19 ans</b>	26,7	69,2	45,7
<b>Prévalence (%) de l'infécondité initiale</b>	48,8	37,6	44,2
<b>Prévalence (%) de l'infécondité totale</b>	9,2	6,9	8,2
<b>Prévalence (%) de l'infécondité des adolescentes de 10 - 19 ans</b>	96,0	91,4	93,8
<b>Prévalence (%) de l'infécondité des adolescentes de 15 - 19 ans</b>	92,9	82,8	88,4
<b>Age moyen à la maternité</b>	31,8 ans	31,1 ans	31,4 ans
<b>Proportion de possession déclarée d'acte de naissance pour toute la population</b>			
<b>Ensemble</b>	88,7	74,3	82,1
<b>Homme</b>	87,3	71,4	80,1
<b>Femme</b>	88,0	72,9	81,1
<b>Proportion de possession déclarée d'acte de naissance pour les moins de 5 ans</b>			
<b>Ensemble</b>	85,8	66,6	76,0
<b>Homme</b>	85,8	67,0	76,1
<b>Femme</b>	85,8	66,2	75,8
<b>Femme</b>	85,8	66,2	75,8

Source: ANSD. RGPH-5, 2023



## INTRODUCTION

Ce chapitre examine globalement la natalité et la fécondité au Sénégal. Ces phénomènes sont d'une importance capitale, dans la mesure où ils permettent de cerner et de comprendre la dynamique sciodémographique et de fournir une composante essentielle de l'accroissement naturel d'un pays. L'analyse des résultats de cette thématique permet de répondre à l'objectif n° 3 du 5<sup>e</sup> Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5, 2023) qui vise à : « *déterminer les différents niveaux et tendances de la fécondité, de la mortalité et de la migration, ainsi que l'accroissement naturel et global de la population* ».

Sur le plan international, la connaissance des niveaux, de l'évolution et des comportements en matière de fécondité, permet de renseigner les indicateurs de suivi contribuant à situer les pays par rapport aux agendas internationaux, notamment l'agenda 2063 de l'Union Africaine (UA), « *l'Afrique que nous voulons* », qui vise, dans son objectif n°3, à « *garantir une vie saine et un bien-être pour tous à tous les âges* » et l'agenda 2030 des Objectifs de Développement durable (ODD), à travers l'ODD n°3, « *permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge* ». Il s'y ajoute les objectifs relatifs à la réduction de la mortalité maternelle, à l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive, ainsi que ceux portant sur l'enregistrement des naissances à l'état civil, traités par l'ODD n°16 qui, dans sa cible n°16.9, vise à « *garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances, d'ici à 2030* ».

Au niveau national, une bonne connaissance du niveau et des tendances de la fécondité facilite le suivi des agendas nationaux, à travers l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques, programmes et projets de développement. Il s'agit notamment de ceux en rapport avec la planification familiale et la santé de la reproduction, tels que le Plan national de Développement sanitaire et social (PNDSS), le Programme national de Planification familiale (PNPF), la Déclaration de Politique de Population (DPP), ainsi que le projet de capture du dividende démographique, entre autres.

Le RGPH-5 a permis de recueillir chez les femmes âgées de 10 ans et plus, des informations sur le nombre actuel d'enfants nés vivants, le nombre d'enfants survivants, le nombre d'enfants nés vivants au cours des douze (12) derniers mois et la dernière naissance vivante au cours des cinq dernières années. Ces données, associées à l'âge des femmes au moment du recensement et à la date de l'accouchement de la dernière naissance vivante, permettent d'analyser de façon exhaustive la fécondité.

Par ailleurs, les données issues des enquêtes et recensements permettent d'appréhender la transition de la fécondité. En effet, le nombre moyen d'enfants par femme en fin de vie féconde donne des indications claires sur l'évolution des indicateurs de fécondité.

Ce chapitre est structuré en six (6) parties : la première partie définit les différents concepts et indicateurs ; la seconde fait une évaluation de la qualité des données collectées sur la natalité et la fécondité, la troisième explicite les méthodes d'estimation indirecte utilisées pour l'analyse de la fécondité ; la quatrième porte sur l'analyse du niveau, de l'évolution et des composantes de la fécondité ; la cinquième traite de la déclaration de la possession d'acte de naissance et la sixième étudie l'infécondité totale et initiale.



## IV.1. DÉFINITION DES CONCEPTS ET INDICATEURS

Cette partie traite essentiellement de la définition des différents concepts et indicateurs utilisés dans ce chapitre, tels que :

### ☞ Natalité

Elle désigne la fréquence des naissances vivantes au sein de la population totale au cours d'une année.

### ☞ Fécondité

Elle désigne la fréquence des naissances au sein des femmes en âge de procréer (15-49 ans). La fécondité peut être évaluée à l'aide de plusieurs indicateurs, tels que les taux de fécondité spécifiques par âge, l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF), le Taux Global de Fécondité générale (TGFG) et la Décendance Finale (DF). La Décendance Finale, qui reflète le nombre moyen d'enfants nés vivants par femme à la fin de sa période de fécondité (habituellement mesurée pour le groupe d'âge 45-49 ans), n'est cependant pas fréquemment utilisée pour appréhender le niveau actuel de fécondité. En effet, elle ne prend en compte que les femmes survivantes de cette tranche d'âge, excluant la fécondité des femmes décédées ou celles ayant migré. C'est pourquoi l'ISF, qui représente le nombre moyen d'enfants qu'une femme aurait au cours de sa vie si elle connaissait les taux de fécondité spécifiques par âge de l'année en question, est souvent privilégié pour mesurer la fécondité.

### ☞ Infécondité

Selon les usages et les disciplines, la notion d'infécondité peut prendre des significations différentes. Ainsi, dans le cadre de ce présent rapport, l'infécondité est définie comme étant l'absence de naissance vivante chez une femme au cours d'une période donnée. Sous ce rapport, elle peut se manifester sous deux formes :

- **L'infécondité initiale** : pour désigner l'absence de naissance vivante qui perdure jusqu'à la fin de la vie génésique (15-49 ans) ;
- **L'infécondité totale** : pour désigner l'absence totale de naissance chez les femmes ayant dépassé l'âge de la procréation (50 ans et plus).

### ☞ Taux brut de natalité (TBN)

Il indique le nombre moyen de naissances vivantes annuelles pour 1000 habitants. Le taux brut de natalité est obtenu en rapportant les naissances des douze derniers mois à l'effectif moyen de la population totale résidente de l'année.

$$TBN = \frac{\text{Somme des naissances vivantes des 12 derniers mois}}{\text{Population résidente moyenne au dénombrement}} \times 1000$$

**NB** : Le taux de natalité est calculé sur l'ensemble de la population. Il est affecté par l'effet de la structure par âge et par sexe. Par conséquent, il ne reflète pas précisément la capacité reproductive des femmes, ce qui limite sa fiabilité pour comparer les niveaux de natalité dans le temps. La natalité est principalement déterminée par la fécondité des femmes en âge de procréer (15-49 ans) et par leur proportion dans la population totale.



### ☞ Taux global de fécondité générale (TGFG)

C'est le nombre de naissances vivantes pour 1000 femmes en âge de procréer (15-49 ans révolus). Il est obtenu en rapportant les naissances des douze derniers mois à l'effectif des femmes en âge de procréer.

$$TGFG = \frac{\text{Somme des naissances vivantes des 12 derniers mois}}{\text{Population féminine âgée de 15-49 ans révolus}} \times 1000$$

### ☞ Taux spécifique de fécondité par âge (TFA) ou groupe d'âge TF(x, x+a')

Il indique le nombre de naissances vivantes chez les femmes par âge ou groupe d'âges pour 1000 femmes en âge de procréer, (15-49 ans révolus). Il est obtenu pour un groupe d'âges donné de femmes âgées de 15-49 ans, en rapportant les naissances vivantes des douze derniers mois à l'effectif du même groupe d'âges.

$$TF(x, x+a) = \frac{\text{Naissances vivantes des 12 derniers mois des femmes du groupe d'âges}(x,x+a)}{\text{Population féminine du groupe d'âges}(x,x+a)} \times 1000$$

### ☞ Indice Synthétique de fécondité (ISF)

Il est appelé aussi somme des naissances réduites ou descendance du moment et représente le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait mis au monde une femme arrivée à la fin de sa vie féconde, si elle connaissait, à chaque âge, les taux de fécondité observés au cours des douze (12) derniers mois. L'indice synthétique de fécondité est obtenu en faisant la somme des taux de fécondité par âge observés au cours des douze derniers mois que multiplie l'amplitude.

$$ISF = \sum 5 \times \frac{\text{Naissances vivantes des 12 derniers mois des femmes du groupe d'âges}(x,x+a)}{\text{Population féminine du groupe d'âges}(x,x+a)}$$

### ☞ Parité moyenne PM (x, x+a)

La parité (descendance) moyenne est un indice rétrospectif qui indique le nombre moyen d'enfants nés vivants pour chaque femme au cours de sa vie. Elle est obtenue en faisant le rapport du nombre d'enfants nés vivants de chaque groupe d'âges par l'effectif de la population féminine du même âge ou groupe d'âges.

$$PM(x, x+a) = \frac{\text{Naissances vivantes des femmes du groupe d'âges}(x,x+a)}{\text{Population féminine du groupe d'âges}(x,x+a)} \times 1000$$

### ☞ Femme primipare

Une femme primipare est défini comme une femme qui accouche pour la première fois, c'est-à-dire une femme qui donne naissance à son premier enfant.

1 a=amplitude des âges ou des groupes d'âges



### ☞ Femme multipare

Une femme multipare est une femme qui a déjà accouché plusieurs fois. Dans le cadre de ce RGPH-5, l'étude des grandes multipares concernent les femmes qui ont connu plusieurs accouchements, au moins six (6) fois.

### ☞ Descendance finale (DF)

La descendance finale indique le nombre moyen d'enfants nés vivants pour une femme à la fin de sa vie féconde à 50 ans.

$$DF = \frac{\text{Naissances vivantes des femmes du groupe d'âges 45-49 ans}}{\text{Population féminine du groupe d'âges 45-49 ans}} \times 1000$$

### ☞ Taux Brut de reproduction (TBR)

Il indique la descendance finale en filles d'une génération fictive de femmes soumises aux conditions actuelles de la fécondité en l'absence de la mortalité.

$$TBR = (1 - tm) \sum_{(x=15)}^{(x=44)} 5x \frac{\text{Naissances vivantes des 12 derniers mois des femmes du groupe d'âges}(x, x+a)}{\text{Population féminine du groupe d'âges}(x, x+a)} \times 1000$$

Avec  $tm^2$ , le taux de masculinité à la naissance

### ☞ Taux Net de reproduction (TNR)

Il indique la descendance finale en filles d'une génération fictive de femmes soumises aux conditions actuelles de la fécondité en tenant compte de la mortalité.

$$TNR = tf \times \sum_{(x=15)}^{(x=44)} 5x S_x \times \frac{\text{Naissances vivantes des 12 derniers mois des femmes du groupe d'âges}(x, x+a)}{\text{Population féminine du groupe d'âges}(x, x+a)}$$

Avec  $tf^3$ =le taux de féminité et  $=$ la probabilité de survie à la naissance à l'âge  $x$ .

### ☞ Age moyen à la maternité (AMP)

L'âge moyen à la procréation résume le calendrier de la fécondité des femmes en âge de procréer. Il est obtenu en faisant le rapport de la somme des naissances vivantes des douze derniers mois multiplié par l'amplitude des groupes d'âges par la somme des naissances vivantes des douze derniers mois.

$$AMP = \frac{\sum_{(x=15)}^{(x=44)} n(x, x+a) \times (x + \frac{a}{2})}{\sum_{(x=15)}^{(x=44)} n(x, x+a)}$$

, avec  $a$ =amplitude des groupes d'âges=5 et  $n(x, x+a)$ =les naissances vivantes des 12 derniers mois des femmes du groupe d'âges  $(x, x+a)$

### ☞ Prévalence de l'infécondité initiale

Cet indicateur désigne la proportion des femmes en âge de procréer n'ayant pas encore eu de naissances vivantes au moment du recensement.

- 2  $tm$ =naissances masculines/naissances totales
- 3  $tf=1-tm$ =naissances féminines/naissances totales



### ➤ **Prévalence de l'infécondité totale**

Elle correspond à la proportion des femmes ayant atteint la fin de leur vie génésique (i.e. à partir de 50 ans), sans avoir une naissance vivante.

### ➤ **Acte de naissance**

Un acte de naissance est un acte juridique de l'état civil signé par un officier de l'état civil qui atteste de la naissance d'une personne. Le terme renvoie au document officiel délivré par l'officier d'état civil à la suite d'une déclaration de naissance dans les délais (30 jours pour la déclaration normale et 45 jours jusqu'à 1 an pour la déclaration tardive).

### ➤ **Bulletin de naissance**

Le bulletin de naissance est la reproduction succincte de l'acte de naissance. Il renseigne sur le centre d'enregistrement de l'acte, la date et le lieu de naissance ainsi que la filiation.

### ➤ **Jugement supplétif**

Un jugement supplétif est la décision rendue par le Président du tribunal départemental pour autoriser l'officier de l'état civil à inscrire certaines déclarations (naissance, mariage, décès,...) sur les registres. Ce jugement est nécessaire lorsque la déclaration n'a pas été faite dans les délais (1 an).

## **IV.2. EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNÉES SUR LA FÉCONDITÉ**

Les données collectées sur la fécondité portent sur le nombre de naissances vivantes totales par sexe, le nombre de naissances survivantes par sexe, le nombre d'enfants nés vivants au cours des douze (12) derniers mois et la dernière naissance vivante il y a un an, au cours des cinq (5) dernières années. L'évaluation de la qualité des données permet de mesurer la portée et les limites de l'information statistique. Ainsi, quel que soit le soin apporté à la conception du recensement et à son exécution, les données recueillies sont toujours entachées d'erreurs. Ces dernières peuvent être liées aux non-réponses, à un défaut de compréhension des questions posées ou encore à des erreurs de traitement.

Cette section traite de l'évaluation des données sur la fécondité et la natalité. En effet, les résultats issus de l'utilisation des différentes techniques d'évaluation de la qualité des données déterminent le choix de la méthode d'estimation (directe ou indirecte) de la fécondité à utiliser, ainsi que des ajustements nécessaires à réaliser. Par ailleurs, si la qualité des données collectées est jugée satisfaisante, la méthode directe est utilisée. Par contre, si les données collectées présentent certaines limites, le recours à une méthode d'estimation indirecte de la fécondité s'impose. A cet effet, il est nécessaire de faire une évaluation préalable des données de fécondité, afin de retenir la méthode d'estimation à utiliser.

L'évaluation des données de fécondité porte sur : l'examen des taux de non-réponses, la revue de la qualité de la déclaration des naissances vivantes des 12 derniers mois et de la dernière naissance vivante il y a un an, au cours des cinq (5) dernières années, ainsi que des données relatives au nombre d'enfants nés vivants (parité moyenne).

### **IV.2.1. Examen des taux de non-réponse**

L'évaluation des taux de non-réponse des variables utilisées demeure cruciale pour mesurer la fécondité. En effet, elle permet de garantir le niveau de complétude des informations recueillies et de s'assurer de la fiabilité des données. Les taux de non-réponse rendent compte de l'importance des valeurs manquantes pour chaque variable de l'étude. Plusieurs raisons peuvent expliquer la présence de valeurs manquantes dans une variable donnée. Ainsi, à l'instar des recensements passés, dans le cadre du RGPH-5 une variable est considérée comme bien couverte, si son taux de non-réponse est inférieur à deux pour cent (2%), seuil au-delà duquel la correction d'EL-BADRY est recommandée.



L'examen des résultats du **Tableau IV-1** montre que les taux de non-réponse sont inférieurs à deux pour cent (2%) pour la déclaration des naissances vivantes des 12 derniers mois, quelle que soit la tranche d'âge. En plus, indépendamment du groupe d'âge, les taux de non-réponse relatifs à la parité, au nombre d'enfants survivants durant les 12 derniers mois et à la dernière naissance vivante il y a un an, au cours des 5 dernières années, sont tous en deçà de 2%. Ainsi, la proportion des femmes concernées par cette situation susmentionnée, qui ont donné une réponse valide, est supérieure à 98%. Par conséquent, qu'en est-il maintenant du contenu des données ? Pour répondre à cette question, le point suivant examine les données manquantes.

**Tableau IV-1 : Distribution par âge des taux de non-réponses**

Groupes d'âges	Taux de non réponses par variables		
	Nombre de naissances vivantes totales selon les groupes d'âges	Nombre de naissances survivantes totales selon les groupes d'âges	Nombre de naissances vivantes des douze (12) derniers mois, parmi les naissances vivantes des cinq (5) dernières années selon les groupes d'âges
10 à 14 ans	0,569	0,569	0,005
15 à 19 ans	0,601	0,601	0,06
20 à 24 ans	0,708	0,708	0,403
25 à 29 ans	0,741	0,741	0,893
30 à 34 ans	0,761	0,761	1,266
35 à 39 ans	0,753	0,753	1,607
40 à 44 ans	0,731	0,731	1,674
45 à 49 ans	0,694	0,694	1,224
50 à 54 ans	0,685	0,685	0,55
55 à 59 ans	0,679	0,679	-
60 à 64 ans	0,655	0,655	-
65 à 69 ans	0,731	0,731	-
70 à 74 ans	0,625	0,624	-
75 à 79 ans	0,636	0,636	-
80 à 84 ans	0,617	0,617	-
85 à 89 ans	0,611	0,611	-
90 à 94 ans	0,472	0,472	-
95 ans et plus	0,52	0,52	-

*Source:* ANSD. RGPH-5, 2023

## IV.2.2. Qualité de la déclaration des naissances des douze (12) derniers mois

### IV.2.2.1. Examen des données manquantes

La mesure de l'ampleur des données manquantes sur la déclaration des naissances vivantes récentes, c'est-à-dire l'examen du pourcentage de femmes (15-49 ans) dans les ménages ordinaires n'ayant pas donné une réponse valide, est une étape importante dans le processus d'évaluation de la qualité des données. En effet, malgré les précautions prises pour pallier certaines insuffisances, il est également nécessaire d'apprécier l'ampleur des corrections et/ou des imputations effectuées sur les données.

De plus, les valeurs manquantes peuvent être de deux ordres : soit les femmes n'ont pas répondu à la question, soit elles n'ont pas du tout donné de naissance vivante au cours de la



période de référence et que l'agent recenseur au lieu d'indiquer zéro n'a pas du tout enregistré de réponse. Néanmoins, il faut rappeler que dans le cadre du RGPH-5, l'agent recenseur était obligé de donner une réponse avant de passer à la question suivante.

Par ailleurs, pour l'utilisation d'une méthode d'estimation directe, il est recommandé d'avoir une proportion de données manquantes qui ne dépasse guère 5% du nombre total des enregistrements permettant d'établir les données de fécondité actuelle. Ainsi, comme l'illustre le **Tableau IV-2**, quel que soit le groupe d'âge, les proportions de données manquantes se situent en deça de 5% du nombre total des enregistrements. De même, au niveau des âges jeunes et avancés, les taux de non réponse se situent à moins de 0,5%.

Cette situation peut être mise en rapport avec l'utilisation de la méthode CAPI (Computer-Assisted Personal Interviewing), qui ne permet pas de sauter une question à cause des spécifications de contrôle prédéfinies dans le questionnaire CAPI et de la saisie obligatoire des variables clés, telles que celles relatives à la fécondité. En outre, les spécifications de contrôle définies pour le développement des applications CAPI, n'autorisent pas les erreurs classiques d'enregistrements nuls (cellules vides en l'absence de naissance) observées souvent avec la collecte des données par questionnaire papier. La méthode CAPI oblige l'agent recenseur à fournir une réponse avant de passer à la question ou à la personne suivante.

En définitive, la présence de données manquantes seraient probablement le résultat d'interviews interrompues ou de questionnaires CAPI partiellement remplis. Il s'y ajoute le fait que pour la collecte des données sur les naissances des douze (12) derniers mois, il a été retenu de se limiter à un maximum de (3) trois, ce qui correspond au nombre principalement observé chez les femmes d'un âge avancé. Par ailleurs, une proportion non négligeable de répondantes confondent les questions sur le nombre total d'enfants déjà nés et celles relatives à la fécondité récente (12 derniers mois) et donnent la même réponse aux deux (2) questions. Ainsi, l'analyse des résultats du **Tableau IV-3** et l'évaluation externe des données du RGPH-5 à partir des données du RGPHAE de 2013, met en évidence une surestimation du nombre de naissances vivantes des 12 derniers mois déclarées par les femmes.

Les naissances vivantes des 12 derniers mois constituent une caractéristique qui se prête mieux à une enquête par échantillonnage qu'à un recensement. En raison des erreurs et des omissions constatées souvent dans les déclarations de naissance d'enfants vivants au cours d'une période rétrospective de 12 mois, il n'est généralement pas admis de se fier à cette caractéristique pour produire des estimations précises du taux de fécondité récent. En effet, il est recommandé d'utiliser les réponses sur la « date de naissance du dernier enfant né vivant » pour estimer le nombre d'enfants nés vivants au cours des 12 mois précédant la date du recensement (**voir le paragraphe 4.238, dans Principes et Recommandations, Rev3, 2020**).

Ce choix permet ainsi d'obtenir des données plus précises que celles obtenues à partir de la question sur le nombre de naissances d'une femme au cours des 12 mois précédant le recensement. En effet, les informations sur la date de naissance (jour, mois et année) et le sexe du dernier enfant né vivant sont utilisées pour estimer le taux de fécondité actuelle. De plus les données sur le sexe de l'enfant peuvent également être utilisées pour évaluer la répartition par sexe à la naissance, afin de détecter d'éventuelles omissions de déclaration de naissance liées au sexe du bébé et des erreurs de déclaration.

De façon pratique durant le traitement des données, les réponses portant sur la « date de naissance du dernier enfant né vivant » sont utilisées pour créer une nouvelle variable permettant d'évaluer le nombre d'enfants nés vivants au cours des 12 derniers mois. Les informations sur la date de naissance du dernier enfant né vivant indiquent le nombre de femmes qui ont eu au moins un enfant né vivant au cours de la période des 12 mois, et non le nombre de naissances au cours des cinq dernières années. Cependant, en général, seule une très faible proportion de femmes aura eu plus d'un enfant au cours d'une année et, par conséquent, cette omission n'aura pas d'incidence significative sur l'estimation de la fécondité qui en découle, (**Principes et Recommandations, Rev3, Nations Unies, 2020**).



Ainsi, les résultats du **Tableau IV-2** font ressortir des taux de non-réponse en rapport avec les données manquantes inférieurs à 5%, indépendamment du groupe d'âge. De plus, le nombre de naissances vivantes tirées de l'exploitation des données sur la date de naissance du dernier enfant né vivant au cours des 12 derniers mois, est plus proche de la réalité. En effet, la comparaison avec le niveau de fécondité issu du RGPHAE de 2013 confirme une qualité de déclaration relativement plus correcte pour les naissances obtenues à partir de la dernière naissance vivante il y a un an, au cours des 5 dernières années. Par conséquent, en vue d'estimer les taux de fécondité par âge d'une année considérée, ainsi que d'autres mesures de fécondité, les données recueillies à partir de la question sur la dernière naissance vivante il y a un an, au cours de 5 dernières années sont plus précises que celles collectées avec la question sur le nombre de naissances vivantes au cours des 12 mois précédant le recensement.

Toutefois, il convient de noter que pour les femmes de la tranche d'âge 30-49 ans, le pourcentage de non réponse dépasse 1%. A ce titre, il est important de poursuivre l'évaluation pour mieux apprécier la complétude des déclarations des naissances vivantes des 12 derniers mois et du nombre d'enfants nés vivants.

**Tableau IV-2 : Dernières naissances vivantes il y a un an au cours des 5 dernières années et effectifs des femmes par âge de la femme**

Groupe âge 5 ans	Naissance totale au cours des 12 derniers mois		Enfants nés vivants masculins	Enfants nés vivants féminins	Nombre de femmes dans les ménages ordinaires	Nombre de femmes dans les ménages ordinaires n'ayant pas répondu	% de femmes dans les ménages ordinaires n'ayant pas répondu
	Nombre de naissances	Nombre de femmes ayant une réponse valide	Nombre de naissances	Nombre de naissances			
10 à 14 ans	3 796	6 031	2 105	1 691	1 114 519	52	0,005
15 à 19 ans	47 256	88 562	24 973	22 283	1 035 009	618	0,060
20 à 24 ans	117 351	264 891	61 349	56 002	889 061	3 581	0,403
25 à 29 ans	115 045	288 722	59 975	55 070	705 802	6 306	0,893
30 à 34 ans	97 002	261 741	50 404	46 597	620 868	7 858	1,266
35 à 39 ans	68 242	200 559	35 421	32 821	531 200	8 537	1,607
40 à 44 ans	29 936	97 139	15 410	14 525	400 547	6 707	1,674
45 à 49 ans	12 276	34 583	6 421	5 854	317 149	3 883	1,224
50 à 54 ans	9 226	15 531	4 844	4 383	288 260	1 585	0,550
<b>Total</b>	<b>500 130</b>	<b>1 257 759</b>	<b>260 903</b>	<b>239 227</b>	<b>5 902 415</b>	<b>39 127</b>	<b>0,663</b>

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

#### IV.2.2.2. Comparaison des naissances vivantes des 12 derniers mois ( $DN_{12}$ ) et la population de 0 an ( $P_0$ )

##### a) Examen de la complétude des données de la dernière naissance vivante il y a un an, au cours des 5 dernières années

L'évaluation de la fécondité récente nécessite une comparaison entre les naissances vivantes des 12 derniers mois, la population âgée de 0 an révolu, plus les décès survenus à cet âge. Cet exercice permet d'apprécier la complétude des données.

Sous l'hypothèse d'une absence de migrations (ce qui est acceptable pour les enfants), la différence ( $DN_{12} - P_0$ ) entre les naissances des 12 derniers mois et la somme de la population de 0 an révolu et des décès de cette même tranche d'âge, devrait avoir un signe positif. Autrement, la qualité des données serait douteuse.

Ainsi, l'analyse des résultats du **Tableau IV-3** indique une différence positive. En effet, aussi bien chez les garçons que chez les filles de moins d'un an, les naissances de 12 derniers mois



sont supérieurs aux effectifs de ce même groupe d'âge. Cela met en évidence la qualité des données relatives aux naissances vivantes des douze derniers mois.

**Tableau IV-3 : Différence entre les naissances des 12 derniers mois, la population âgée de 0 an et les décès d'âge 0 an**

Sous-populations	Garçons	Filles	Ensemble
Dernières naissances vivantes il y a un an au cours des 5 dernières années	260 903	239 227	500 130
Décès à l'âge de 0 ans (D0)	9 411	7 927	17 338
Population âgée de 0 ans (P0)	231 906	212 661	444 567
P0+D0	241 317	220 588	461 905
N'12-(P0+D0)	<b>+19 586</b>	<b>+18 639</b>	<b>+38 225</b>

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

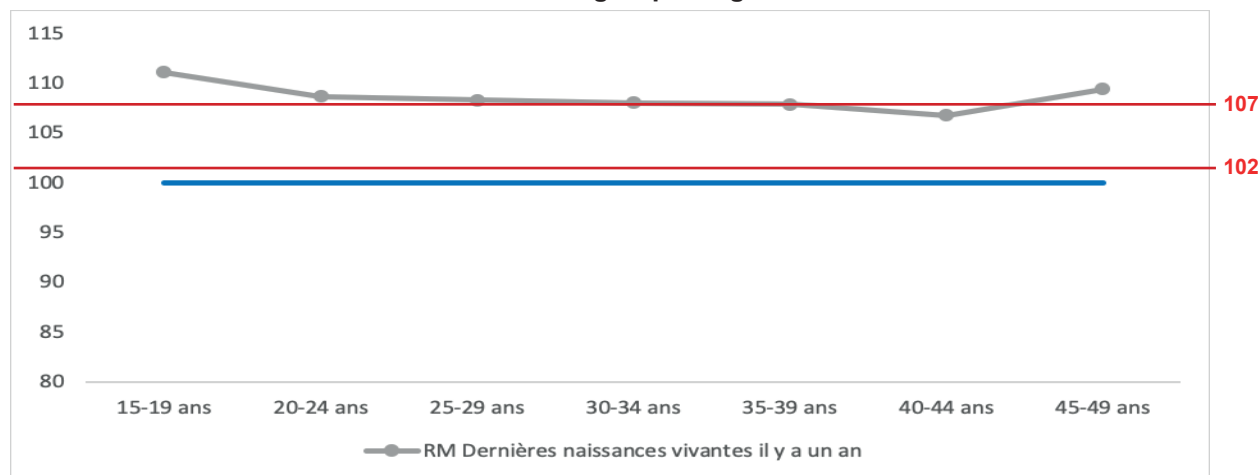
Toutefois, pour mieux s'assurer de la qualité des données, d'autres méthodes d'évaluation des données existent, notamment le rapport de masculinité des naissances vivantes selon l'âge de la mère.

#### IV.2.2.3. Examen des rapports de masculinité des naissances vivantes selon l'âge de la mère

Les observations empiriques indiquent « qu'à la naissance, il y a généralement plus de garçons que de filles (105 garçons pour 100 filles), avec des variations entre les groupes sociaux allant de 102 à 107 » (L. Henry, 1948). Toute valeur en deçà de 102 ou au-dessus de 107 pourrait signifier une sous-déclaration ou une surdéclaration des naissances vivantes en fonction du sexe, ou encore la présence d'erreurs déclaratives sur le sexe. Au sein des populations africaines, il est souvent noté un rapport de masculinité de 95 hommes pour 100 femmes. Cependant, le rapport de masculinité atteint souvent 110 hommes pour 100 femmes dans certaines populations d'Asie, qui connaissent une immigration masculine très importante. Par ailleurs, la présence de valeurs hors de l'intervalle 99-106 mérite d'être soigneusement examinée.

A cet effet, l'examen de la courbe (**Graphique IV-1**) du rapport de masculinité relatif à la dernière naissance vivante il y a un an, indique une surdéclaration des naissances vivantes masculines plus importante pour les tranches d'âge 15-24 ans et 45-49 ans. En effet, l'analyse de l'allure de la courbe du rapport de masculinité permet de conclure qu'il y aurait un problème de déclaration des naissances, notamment masculines.

**Graphique IV1 : Rapports de masculinité (RM) des naissances vivantes totales et des naissances vivantes des 12 derniers mois selon le groupe d'âges des femmes**



Source: ANSD. RGPH-5, 2023



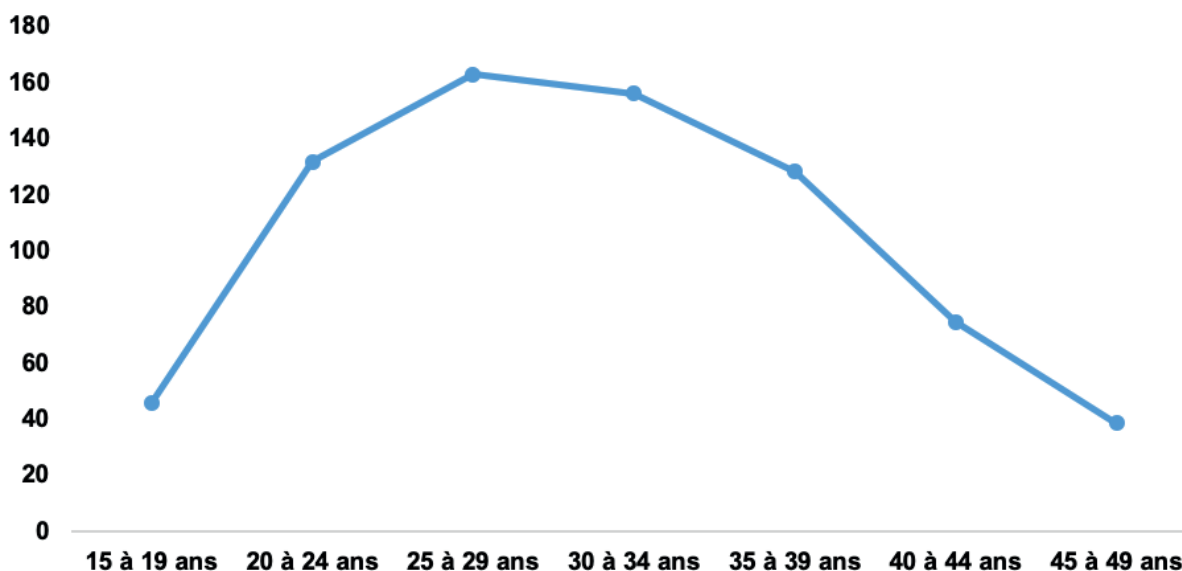
Fort de ce constat, l'allure de la courbe des taux de fécondité par âge peut être mise à contribution pour évaluer la qualité de ces mêmes données.

#### IV.2.2.4. Examen de la structure des taux de fécondité observés selon l'âge de la mère

L'évaluation de la qualité des données sur la fécondité récente (dernières naissances vivantes il y a un an), implique également l'analyse de la courbe des taux de fécondité directement issus des données. Elle consiste à examiner leur vraisemblance avec la forme attendue de la courbe du schéma naturel de la fécondité. Cette courbe de fécondité par âge a une forme presque invariablement unimodale, concave, légèrement asymétrique à droite et se rapprochant de zéro aux deux âges extrêmes de la période féconde.

L'allure de la courbe de fécondité par groupe d'âge matérialisée sur le **Graphique IV-2**, indique une faible fécondité aux âges jeunes et aux âges avancés, avec un pic observé entre 25 et 34 ans. En plus, une évolution régulière des taux de fécondité par âge est notée d'un groupe d'âge à un autre. Cette distribution correspond donc à celle attendue pour la fécondité des femmes au cours de leur vie génésique.

**Graphique IV-2 : L'allure de la courbe des taux (‰) de fécondité selon l'âge de la mère**



Source: ANSD. RGPH-5, 2023

En résumé, les résultats issus des différentes méthodes d'évaluation de la dernière naissances vivantes il y a un an (comparaison des  $DNV_{12}$  et  $P_0$ , rapport de masculinité et allure de la courbe des taux de fécondité) indiquent une déclaration correcte des naissances des 12 derniers mois. Toutefois, quelques irrégularités sont constatées dans la déclaration des naissances masculines. Par conséquent, il est nécessaire d'évaluer la qualité des données sur le nombre d'enfants nés vivants.

#### IV.2.3. Evaluation de la qualité des données sur la parité (Nombre d'enfants nés vivants)

A l'image des données sur la dernière naissance vivante des 12 derniers mois, il existe plusieurs méthodes d'évaluation de la qualité sur le nombre d'enfants nés vivants. En effet, l'évaluation des données sur la parité porte sur la comparaison de *l'indice synthétique de fécondité (ISF) avec la parité moyenne des femmes du groupe d'âge 45-49 ans ( $P_7$ )*, les test de Coale et Demeny ; Brass et Rachad, l'examen du rapport de masculinité (RM) des enfants nés vivants, l'examen de l'évolution du quotient P/F selon l'âge de la mère à l'accouchement et l'examen de la variation des parités moyennes avec l'âge de la mère.



### IV.2.3.1. Comparaison de l'ISF avec la parité $P_7$

L'indice synthétique de fécondité se rapporte à l'âge de 50 ans exacts ou à la fin de vie féconde d'une femme. Tandis que la parité moyenne du groupe d'âge 45-49 ans se rapporte au centre de classe de ce groupe d'âge (47,5 ans exacts). A partir de ces constats et sous l'hypothèse d'une évolution constante de la fécondité, il est attendu que l'ISF soit supérieur à la parité moyenne du groupe d'âge 45-49 ans ( $P_7$ ), à cause du décalage de 2,5 ans entre les deux indicateurs.

Sous ce rapport et contrairement à ce qui est attendu, les résultats du **Tableau IV-4** montrent que pour le niveau national et quel que soit le milieu de résidence, la parité moyenne du groupe d'âge 45-49 ans est supérieure à l'ISF, avec respectivement ( $P_7$  (4,29) > ISF (3,7) ;  $P_7$  (3,75) > ISF (2,9) et  $P_7$  (5,12) > ISF (4,8). Cela dénote d'un problème de déclaration des naissances.

Tableau IV-4 : Taux de fécondité et parité moyenne en 2023

Groupes d'âges	National		Urbain		Rural	
	Taux de fécondité (tf)	Parité moyenne ( $P_i$ )	Taux de fécondité (tf)	Parité moyenne ( $P_i$ )	Taux de fécondité (tf)	Parité moyenne ( $P_i$ )
15-19 ans	0,05	0,15	0,03	0,09	0,07	0,23
20-24 ans	0,13	0,77	0,1	0,54	0,18	1,09
25-29 ans	0,16	1,67	0,13	1,27	0,21	2,25
30-34 ans	0,16	2,6	0,13	2,1	0,19	3,38
35-39 ans	0,13	3,42	0,11	2,88	0,15	4,27
40-44 ans	0,07	3,93	0,06	3,39	0,09	4,79
45-49 ans	0,04	4,3	0,03	3,7	0,05	5,12
ISF BRUT	3,7	$P_7=4,29$	3,0	$P_7=3,75$	4,7	$P_7=5,12$

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

### IV.2.3.2. Evaluation du Taux Brut de Natalité (TBN)

D'une manière générale, le taux brut de natalité (TBN) dans une population africaine devrait être compris entre 25 et 45 naissances pour 1 000 habitants, bien qu'il soit parfois plus élevé. Pour le cas du Sénégal, le TBN est estimé 27,9 pour 1000. Cette valeur est conforme car elle se situe dans l'intervalle. Une autre méthode d'évaluation des données relatives au nombre d'enfants nés vivants est la méthode de Brass et Rachad qui est mise en œuvre dans le paragraphe suivant.

### IV.2.3.3. Test de COALE et DEMENY, BRASS ET RACHAD

Les parités invraisemblables sont traitées en examinant le nombre total de naissances vivantes déclarées selon l'âge des mères. Les test de **Coale et Demeny** ; **Brass et Rachad** sont applicables à des populations non malthusiennes avec une fécondité plus ou moins constante. Ils sont utilisés pour évaluer la précision des déclarations des naissances vivantes totales des femmes. L'objectif est de déterminer s'il y a des omissions d'enfants nés vivants ou des transferts de naissances d'un groupe d'âge à un autre. Ce test repose sur la comparaison entre la parité en fin de vie féconde (chez les femmes âgées de 45-49 ans) et les taux globaux de fécondité (TGF) de **Coale et Demeny** et de **Brass et Rachad**, calculés respectivement selon les formules suivantes:

- $TGF1$  (Coale et Demeny) =  $(P_3)^2/P_2$  (Coale et Demeny, NU, 1967) ;
- $TGF2$  (Brass et Rachad) =  $P_2(P_4/P_3)^4$  (Brass et Rachad, 1979) ;

Où  $P_2$ ,  $P_3$  et  $P_4$  désignent respectivement les parités des groupes d'âge 20-24 ans, 25-29 ans



et 30-34 ans. Le test consiste à comparer le minimum de  $TGF1 = (P3)^2/P2$  et de  $TGF2 = P2(P4/P3)^4$ , à la parité moyenne des femmes de 45-49 ans. Si la valeur minimale de (TGF1, TGF2) est supérieure à cette parité moyenne, alors ces femmes ont probablement omis des enfants nés vivants dans leurs déclarations. Cela pourrait être dû aussi à l'existence de transferts de naissances d'un groupe à un autre. Mais dans le cas contraire, il est difficile de conclure avec certitude. En effet, soit les données sont de qualité acceptable, soit les enregistrements sont tellement mauvais que les données ne sont pas exploitables, soit l'application de ce teste n'est pas appropriée (population malthusienne ou diminution notable de la fécondité par exemple).

Ainsi, il ressort de l'analyse du **Tableau IV-5** que la valeur minimale des taux obtenus avec la méthode de **Coale et Demeny, Brass et Rachad** est inférieure à la parité moyenne des femmes du groupe d'âge 45-49 ans. Par conséquent, il est impossible de se prononcer sur la qualité des données relatives aux naissances vivantes à partir de cette méthode. Toutefois, ce résultat conforte celui trouvé dans la comparaison entre l'ISF et la parité moyenne du groupe d'âge 45-49 ans au niveau national et indépendamment du milieu de résidence.

**Tableau IV-5 : Rapport de masculinité des enfants nés vivants**

Indices	Valeur nationale	Valeur urbaine	Valeur rurale
<b>TGF 1 (Coale et Demeny)</b>	<b>3,6</b>	<b>3,0</b>	<b>4,6</b>
<b>TGF 2 (Brass et Rachad)</b>	<b>4,6</b>	<b>4,1</b>	<b>5,5</b>
<b>Parité 45-49 ans</b>	<b>4,3</b>	<b>3,7</b>	<b>5,1</b>

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

Malgré ce résultat susmentionné, il est nécessaire de recourir à d'autres méthodes d'évaluation de la qualité des déclarations d'enfants nés vivants, telle que l'examen des rapports de masculinité.

#### IV.2.3.4. Examen du rapport de masculinité (RM) des enfants nés vivants

De façon empirique, il est attendu que le rapport de masculinité soit dans l'intervalle compris entre [102%,107%], (sauf peut-être pour le groupe 15-19 ans) et qu'il n'augmente pas avec l'âge.

Les données du **Tableau IV-6** mettent en évidence des irrégularités en ce qui concerne les naissances vivantes totales des femmes âgées de 40 ans et plus et de moins de 25 ans, avec une surdéclaration des naissances masculines. Par ailleurs, des valeurs situées en dehors de l'intervalle normal du rapport de masculinité sont constatées au niveau des groupes d'âge 15-19 ans 20-24 ans, 40-44 ans et 45-49 ans. Hormis ces groupes d'âges, la valeur du rapport de masculinité reste constante à plus de 107%.

**Tableau IV-6 : Rapport de masculinité des enfants nés vivants**

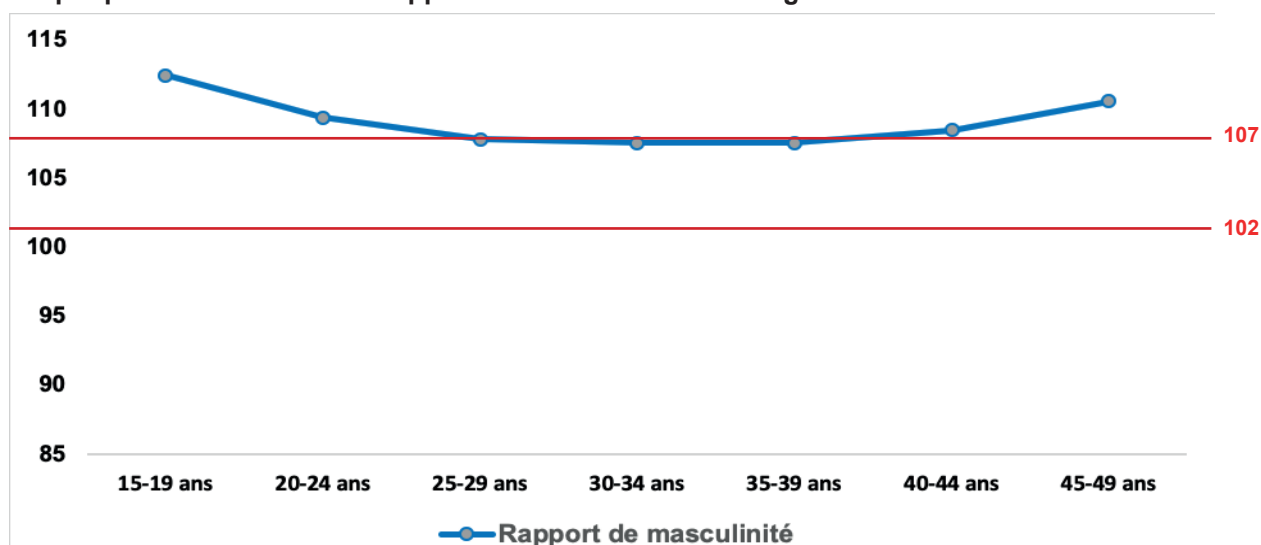
Groupe d'âge	Nombre moyen d'enfants nés vivants		RM (%)
	Garçons	Filles	
15-19	0,079	0,070	112,5
20-24	0,451	0,42	109,4
25-29	0,909	0,85	107,8
30-34	1,379	1,286	107,6
35-39	1,801	1,678	107,6
40-44	2,058	1,898	108,5
45-49	2,259	2,043	110,6

Source: ANSD. RGPH-5, 2023



En sommes, le rapport de masculinité reste constant sur la tranche d'âge 25-39 ans et connaît une hausse au niveau des groupes d'âge (15-19 ans, 20-24 ans, 40-44 ans et 45-49 ans) qui se trouvent en dehors de l'intervalle (102-107). Ce résultat serait lié à des erreurs de classement différentiel des enfants par sexe ou d'omissions différentielles par sexe.

**Graphique IV3 : Evolution du rapport de masculinité selon l'âge de la mère**



Source: ANSD. RGPH-5, 2023

Une autre méthode un peu plus élaborée de l'évaluation de la qualité des données relatives au nombre d'enfants nés vivants est celle basée sur l'examen du quotient P/F.

#### IV.2.3.5. Examen de l'évolution du quotient P/F selon l'âge de la mère

Une technique qui permet d'évaluer le nombre de naissances déclarées durant les 12 derniers mois, consiste à comparer les parités moyennes ( $P_i$ ) des femmes à un indicateur équivalent ( $F_i$ ) calculé à partir des données relatives à la structure récente de la fécondité (naissances vivantes des 12 derniers mois). En effet, dans le cas d'une bonne déclaration des naissances des 12 derniers mois, le rapport entre les parités ( $P_i$ ) et leur équivalent ( $F_i$ ) est proche de l'unité. Cependant, si le rapport **P/F** est supérieur à 1, cela signifie qu'il y a une sous estimation du nombre de naissances des 12 derniers mois. Par ailleurs, le ratio P/F donne une indication sur les tendances actuelles de la fécondité.

Ainsi, en utilisant les données de fécondité il ressort de l'examen des résultats du **Tableau IV-7**, que le ratio P/F diminue des âges jeunes aux âges avancés. Cela est synonyme d'une hausse de la fécondité à travers les âges. En effet, les  $F(i)$  sont supérieurs aux  $P(i)$ .

**Tableau IV-7 : Répartition des rapports P/F par âge de la mère selon le milieu de résidence**

Groupes d'âges	National			Urbain			Rural		
	F(i)	Parité P(i)	P/F ratio	F(i)	Parité P(i)	P/F ratio	F(i)	Parité P(i)	P/F ratio
15-19	0,0996	0,1497	1,5027	0,0566	0,0881	1,55614	0,15229	0,22611	1,48474
20-24	0,6032	0,7727	1,2810	0,3995	0,5444	1,36251	0,87214	1,09151	1,25153
25-29	1,3761	1,6685	1,2125	0,9980	1,2674	1,26990	1,89357	2,25113	1,18883
30-34	2,1794	2,6018	1,1938	1,6738	2,0987	1,25382	2,88928	3,37739	1,16894
35-39	2,8816	3,4245	1,1884	2,2830	2,8760	1,25971	3,73462	4,27319	1,14421
40-44	3,3190	3,9257	1,1828	2,6635	3,3932	1,27396	4,26463	4,78724	1,12255
45-49	3,7070	4,2876	1,1566	2,9626	3,7451	1,26411	4,78910	5,11905	1,06889

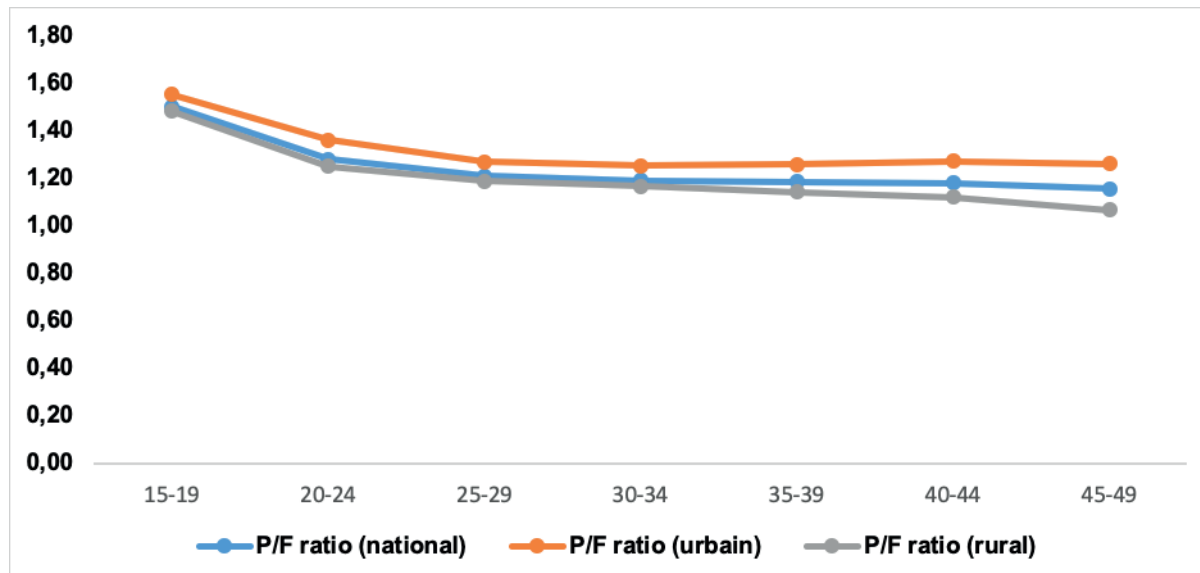
Source: ANSD. RGPH-5, 2023



De plus, tous les rapports P/F sont supérieurs à 1 et varient d'un groupe d'âge à un autre. Cependant, en écartant le groupe d'âge 15-19 ans, le constat est que les rapports P/F des autres groupes d'âges sont plus ou moins constants.

Par conséquent, la conclusion qui se dégage est que la structure par âge de la fécondité représentée par la répartition de la parité moyenne et des naissances vivantes des 12 derniers mois par âge est cohérente. Toutefois, l'intensité de la fécondité mesurée par le nombre de naissances vivantes des 12 derniers mois présente des irrégularités relatives à la déclaration.

**Graphique IV-4 : Evolution du quotient P/F selon l'âge de la mère selon le milieu de résidence**



Source: ANSD. RGPH-5, 2023

#### IV.2.3.6. Examen de la variation des parités moyennes avec l'âge de la mère

Les observations empiriques montrent que la parité tend à augmenter avec l'âge, ce qui justifie l'expression selon laquelle « elle est une fonction croissante de l'âge des femmes ». Toute anomalie observée dans ce schéma serait liée à une déclaration inexacte des naissances vivantes totales par les femmes.

**Tableau IV-8 : Parité moyenne en 2023 par âge de la mère selon le milieu de résidence**

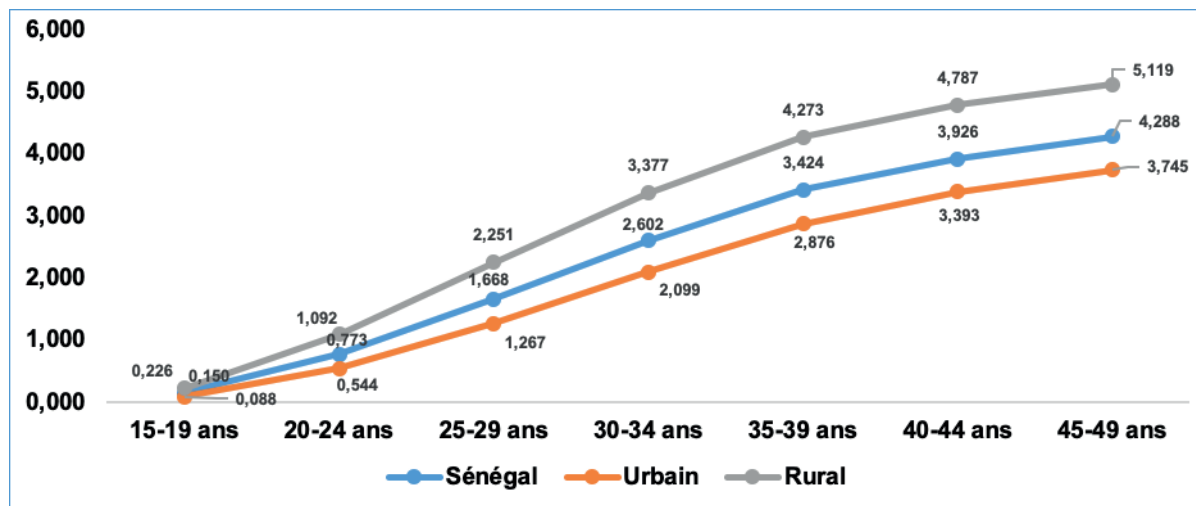
Groupes d'âges	Parités atteintes (Pi)		
	National	Urbain	Rural
15-19 ans	0,150	0,088	0,226
20-24 ans	0,773	0,544	1,092
25-29 ans	1,668	1,267	2,251
30-34 ans	2,602	2,099	3,377
35-39 ans	3,424	2,876	4,273
40-44 ans	3,926	3,393	4,787
45-49 ans	4,288	3,745	5,119

Source: ANSD. RGPH-5, 2023



Le **Graphique IV-5** présente les parités moyennes par groupe d'âge des femmes selon le milieu de résidence. Les résultats qui y sont consignés confirment que la parité augmente avec l'âge, quel que soit le milieu de résidence. Même si l'allure de cette croissance est assez proche de l'allure standard, les données relatives aux enfants nés vivants sont entachées d'irrégularités. En effet, l'évolution des parités moyennes aurait une allure linéaire si les valeurs des parités moyennes associées aux groupes d'âges 15-19 ans et 20-24 ans étaient exclues.

**Graphique IV-5 : Parités moyennes par groupe d'âge des femmes selon le milieu de résidence**



Source: ANSD. RGPH-5, 2023

En somme, malgré la faiblesse des taux de non réponse et du pourcentage des données manquantes, ainsi qu'une déclaration de la « date de naissance du dernier enfant né vivant » qui fournit une information sur les naissances vivantes des 12 derniers mois plus proche de la réalité, les erreurs de déclaration relatives aux naissances vivantes des 12 derniers mois et aux enfants nés vivants persistent. Par ailleurs, le niveau de l'ISF (**3,7 enfants par femme**), ainsi que la structure des taux de fécondité observés, ne peuvent pas être retenus pour caractériser la fécondité au Sénégal en 2023.

De plus, même si l'évaluation de la qualité des données sur la fécondité indique une couverture des variables utilisées pour collecter les données de fécondité relativement correcte et que la courbe des taux de fécondité par âge est conforme aux attentes, il faut noter qu'il y a des irrégularités relatives à la déclaration des naissances masculines et à l'intensité de la déclaration des naissances des 12 derniers. Il s'y ajoute que les résultats de l'application de la méthode de **Coale et Demeny, Brass et Rachad** ne permettent pas de se prononcer sur la qualité des données. En outre, la comparaison du nombre de naissances vivantes il y a un an avec l'effectif de la population âgée de 0 an intégrant les décès d'enfants de cet âge, indique une légère surestimation des naissances vivantes récentes.

Ainsi, il ressort de l'évaluation la nécessité de procéder à la correction des données de fécondité par des techniques d'ajustement appropriées. Pour ce faire, le recours aux méthodes d'estimation indirecte s'impose pour l'estimation du niveau et de la structure de la fécondité du pays.

### IV.3. ESTIMATIONS DE LA FÉCONDITÉ

Les résultats de l'évaluation de la qualité des données de fécondité justifient le recours aux méthodes d'estimation indirecte. Pour ce faire, les trois (3) principales méthodes indirecte d'analyse de la fécondité sont expérimentées dans cette section. Il s'agit du modèle de BRASS-TRUSSEL, du modèle relationnel de GOMPertz et du modèle d'ARRIAGA avec



la feuille de calcul ARFE-2 du package PASEX<sup>4</sup>. Ces méthodes susmentionnées permettent d'estimer les niveaux de l'indice synthétique de fécondité et de procéder à la comparaison avec d'autres sources externes, afin de choisir le modèle qui correspond au schéma de fécondité du Sénégal.

### IV.3.1. Estimation du niveau et de la structure de la fécondité en 2023

#### IV.3.1.1. Modèle de BRASS-TRUSSEL

La technique du rapport « P/F », mise au point par **William BRASS (1964)** permet de déceler les erreurs qui peuvent entacher l'estimation de la fécondité passée (naissances vivantes totales) et celle du moment (naissances des douze (12)<sup>5</sup> derniers mois). Le Modèle de BRASS-TRUSSEL est un procédé scientifique bien défini<sup>6</sup> en une comparaison des parités moyennes (fécondité cumulée au long de la vie) déclarées (P) et des parités équivalentes (F).

L'hypothèse fondamentale qui sous-tend l'application de cette méthode est celle de la stabilité de la fécondité cumulée d'une cohorte de femmes jusqu'à un âge donné, qui est égale à la parité moyenne dans cette cohorte, en l'absence de mortalité et de migration importantes des femmes en âge de procréer. Sous cette hypothèse, si la fécondité est constante depuis longtemps au sein d'une population et si les données ne comportent pas d'irrégularités, alors le quotient P/F doit être égal à un (1) dans chaque groupe d'âge.

Cependant, si la fécondité recule, celle cumulée tout au long de la vie doit être supérieure à la fécondité actuelle cumulée. Dans ce cas (en l'absence d'erreurs dans les données), le quotient P/F doit s'écarter systématiquement de l'unité au fur et à mesure que l'âge des mères augmente. Le corollaire de cette observation est que le quotient P/F devrait être assez proche de l'unité aux jeunes âges. Toutefois, il est attendu que les quotients P/F baissent progressivement avec l'âge et qu'ils soient supérieurs à l'unité chez les femmes les plus jeunes et inférieurs chez celles plus âgées, puisque ces dernières ont plus tendance à omettre des naissances.

Tout écart sensible à ces trois résultats attendus confirme normalement que les données relatives à la fécondité du moment et celles de la fécondité passée sont entachées d'irrégularités.

L'examen des résultats du Graphique IV 6 montre que tous les rapports P/F sont supérieurs à 1 et ne sont pas constants, sauf pour le groupe d'âge 45-49 ans en milieu rural qui a un P/F égal à 1. Cependant, en ignorant ce groupe d'âge, celui des 15-19 ans et des 20-24 ans, le constat est que les rapports P/F sont plus ou moins constants mais sans être égaux à 1

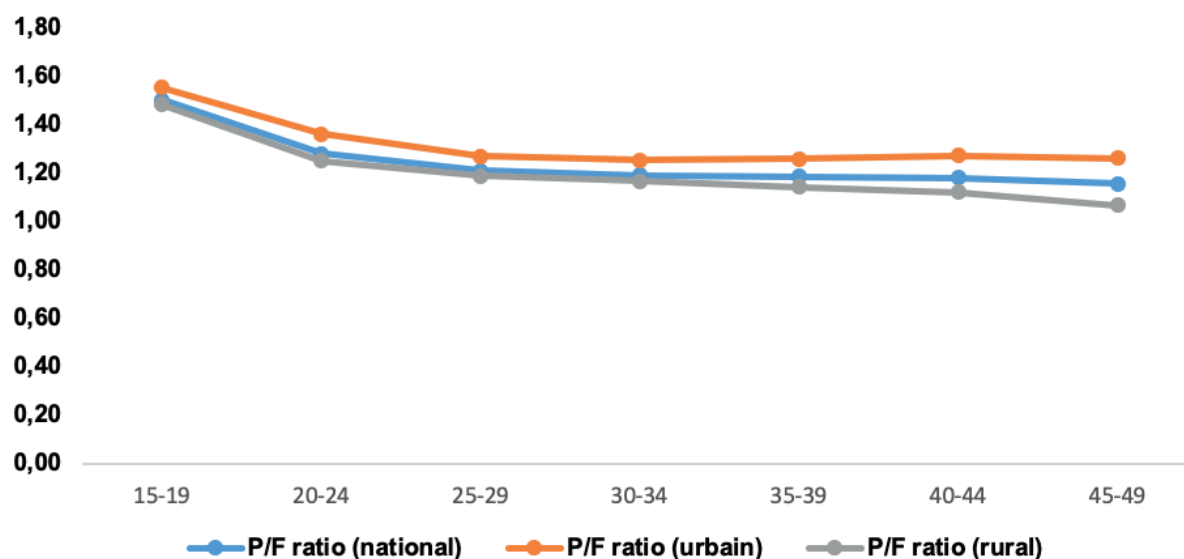
4 Population Analysis Spreadsheets (PAS)

5 Obtenues avec la date de la dernière naissance vivantes des cinq (5) dernières années avec un classement des femmes aux âges au moment de l'accouchement.

6 Voir le Manuel X (Division de la Population des NU 1984), pour un exposé plus détaillé de la démarche.



Graphique IV6 : Evolution du quotient P/F par milieu de résidence selon l'âge de la mère



Source: ANSD. RGPH-5, 2023

Il apparaît à travers les résultats **Tableau IV-9** que le ratio P/F diminue des âges jeunes aux âges avancés, sauf pour le milieu urbain où des irrégularités sont notées au niveau de la tranche d'âge 35-49 ans. En effet, la fécondité cumulée devient de plus en plus inexacte au fur et à mesure qu'augmente l'âge des femmes. Il en résulte une baisse du rapport (P/F) qui constitue un signe révélateur d'une sous-déclaration des naissances. Cela voudrait aussi dire que les omissions des naissances vivantes augmentent avec l'âge des mères et que les parités équivalentes ( $F(i)$ ) seraient supérieures aux parités déclarées ( $P(i)$ ). Les femmes âgées tendent à sous-déclarer leur descendance et cela entraîne un niveau de fécondité récente inférieur à ce qui serait attendu et un quotient P/F surestimé.

Par conséquent, un facteur d'ajustement de la fécondité observée devrait être calculé à partir des parités des jeunes femmes. Cependant, le choix d'un coefficient correcteur pour l'ajustement des données de fécondité repose sur un principe décrit par BRASS (1964). Ce dernier considère que, si les coefficients  $P(2)/F(2)$  et  $P(3)/F(3)$  correspondant respectivement aux groupes d'âges 20-24 ans et 25-29 ans, concordent à peu près, alors le choix peut porter sur l'un ou l'autre pour corriger les taux de fécondité observés.

Ainsi, les données du **Tableau IV-9** indiquent que les coefficients ne concordent pas. En effet, le constat est que les quotients (P/F) n'évoluent pas dans un même sens. Dans ce cas, c'est la fécondité des plus jeunes générations ( $P2/F2$ ) qui déterminerait le niveau et la structure du phénomène. Toutefois, les résultats suggèrent que la fécondité des plus jeunes générations ( $P2/F2$ ) ne permettraient pas de déterminer seule le niveau et la structure du phénomène. Une meilleure estimation du niveau et de la structure de la fécondité serait obtenue par la moyenne des coefficients rattachés aux quotients  $P2/F2$ ,  $P3/F3$ ,  $P4/F4$ . Ainsi, BRASS et TRUSSEL proposent que le choix d'un facteur de correction  $k$  porte sur la moyenne simple (non pondérée) ou sur la moyenne de  $P(2)/F(2)$ ,  $P(3)/F(3)$  et  $P4/F4$  pondérée par la proportion constituée du nombre de femmes des groupes d'âge 20-24 ans, 25-29 ans et 30-34 ans, rapporté à l'effectif des femmes de 20-34 ans.


**Tableau IV-9 : Distribution par âge de la parité déclarée et celle équivalente selon la zone de résidence**

Groupes d'âges	National			Urbain			Rural		
	P(i)	F(i)	P(i)/F(i)	P(i)	F(i)	P(i)/F(i)	P(i)	F(i)	P(i)/F(i)
15-19 ans	0,15	0,10	1,50	0,09	0,06	1,56	0,23	0,15	1,48
20-24 ans	0,77	0,60	1,28	0,54	0,40	1,36	1,09	0,87	1,25
25-29 ans	1,67	1,38	1,21	1,27	1,00	1,27	2,25	1,89	1,19
30-34 ans	2,60	2,18	1,19	2,10	1,67	1,25	3,38	2,89	1,17
35-39 ans	3,42	2,88	1,19	2,88	2,28	1,26	4,27	3,73	1,14
40-44 ans	3,93	3,32	1,18	3,39	2,66	1,27	4,79	4,26	1,12
45-49 ans	4,29	3,71	1,16	3,75	2,96	1,26	5,12	4,79	1,07

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

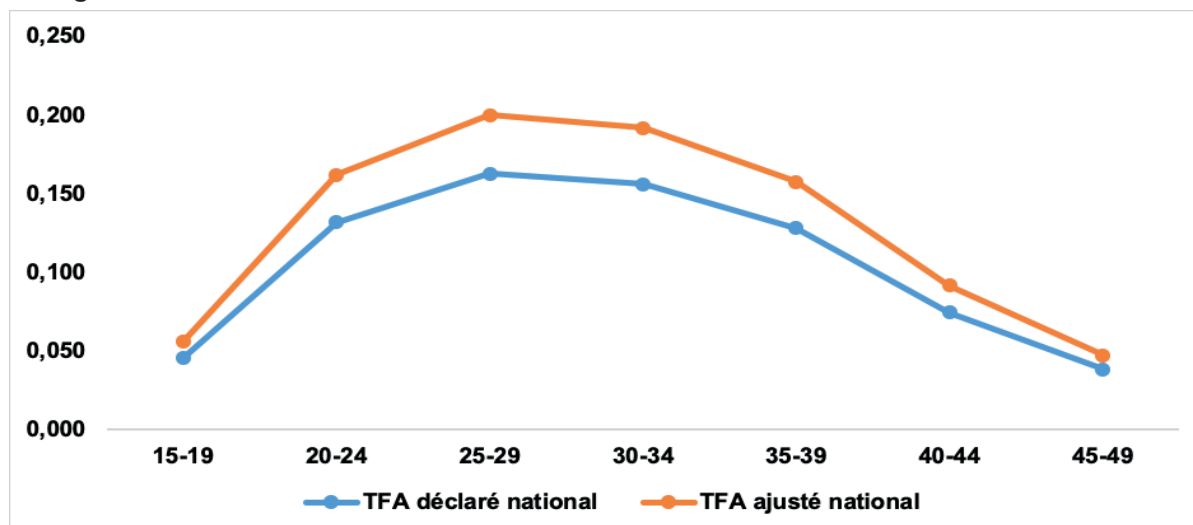
Ce facteur de correction susmentionné appliqué à la structure de la fécondité observée donne la structure ajustée qui est présentée dans le **tableau IV-10**. La valeur de l'indice synthétique de fécondité (ISF) obtenue après ajustement est de **4,5 enfants par femme, pour le niveau national, 3,8 pour le milieu urbain et 5,7 pour la zone rurale**. Par ailleurs, les résultats démontrent que la fécondité a été sous-estimée. En effet, avec les données de fécondité déclarée, l'ISF observé était évalué à **3,7 enfants par femme**.

**Tableau IV-10 : Ajustement des taux de fécondité par âge à partir de la technique P/F Ratio selon le milieu de résidence**

Age	National		Urbain		Rural	
	TFA déclaré	TFA ajusté	TFA déclaré	TFA ajusté	TFA déclaré	TFA ajusté
15-19	0,046	0,056	0,027	0,035	0,069	0,083
20-24	0,132	0,162	0,096	0,124	0,183	0,220
25-29	0,163	0,200	0,131	0,170	0,209	0,252
30-34	0,156	0,192	0,134	0,174	0,190	0,229
35-39	0,128	0,158	0,111	0,144	0,155	0,186
40-44	0,075	0,092	0,062	0,081	0,095	0,114
45-49	0,039	0,048	0,029	0,037	0,054	0,065
<b>ISF</b>	<b>3,7</b>	<b>4,5</b>	<b>2,9</b>	<b>3,8</b>	<b>4,8</b>	<b>5,7</b>

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

Le **Graphique IV-7** compare les taux de fécondité déclarés et ceux issus du processus d'ajustement avec le modèle de BRASS-TRUSSEL. Ainsi, il est constaté aussi une sous-estimation de la déclaration des naissances chez les femmes âgées, notamment entre 25 et 39 ans.

**Graphique IV-7 : Comparaison des taux de fécondité déclarés et ajustés au niveau national au Sénégal en 2023**

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

### IV.3.1.2. Modèle Gompertzien de Brass

La méthode relationnelle de Gompertz est un approfondissement de la méthode du quotient  $P/F$  de Brass. Elle cherche à estimer les taux de fécondité par âge et l'indice synthétique de fécondité en déterminant la forme de la courbe de fécondité et le niveau du phénomène, à partir des données sur les naissances récentes et les parités moyennes déclarées par les jeunes femmes recueillies dans le recensement. A partir de ces estimations, la méthode vise à corriger les erreurs couramment rencontrées dans les données de fécondité, lorsque trop ou trop peu de naissances sont déclarées au cours de la période de référence et que les descendance sont sous-déclarées et qu'il y a des erreurs de déclaration des âges chez les femmes âgées.

L'utilisation de la procédure du modèle relationnel de GOMPERTZ (REL-GMPZ) permet d'avoir les paramètres  $F$  (la fécondité cumulée),  $\alpha^7$  (l'intercept) et  $\beta^8$  (la pente). En effet, elle fournit un niveau de fécondité ajusté avec une valeur de ISF estimé à **4,352 enfants par femme**. Pour rappel, l'ISF observé est de **3,7 enfants par femme (inférieur à 4,352)**. Par conséquent, l'application de la méthode de Gompertz met aussi en évidence une sous-estimation de la fécondité.

**Tableau IV-11 : Structure et niveau de fécondité selon le modèle Gompertzien de Brass**

Groupe d'âges	$Y_s(i)$	$Y(i)$	$F_i$	$f(i)$ (Structure de la fécondité)
15-19	-1,0787	-1,2979	0,1123	0,0225
20-24	-0,3119	-0,5806	0,7320	0,1239
25-29	0,3538	0,0420	1,6760	0,1888
30-34	1,0569	0,6998	2,6605	0,1969
35-39	1,9534	1,5383	3,5271	0,1733
40-44	3,4130	2,9036	4,1387	0,1223
45-49	6,0557	5,3756	4,3518	0,0426

<sup>7</sup> Alpha ( $\alpha$ ) indique la mesure dans laquelle l'âge à la maternité dans la population diffère de l'âge dans le standard (des valeurs négatives impliquent des âges plus élevés que dans le standard).

<sup>8</sup> Béta ( $\beta$ ) est une mesure de la dispersion de la fécondité (des valeurs supérieures à 1 correspondent à une distribution plus resserrée).



Groupe d'âges	Ys(i)	Y(i)	Fi	f(i) (Structure de la fécondité)
<b>Le niveau de la fécondité</b>	<b>ISF ajusté =</b>			<b>4,352</b>
F		4,3518		
$\alpha$		-0,2889		
$\beta$		0,9354		

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

#### IV.3.1.3. Modèle d'Arriaga

La méthode d'Arriaga est également une variante de la technique de BRASS qui permet d'estimer des taux de fécondité à partir de la parité moyenne et éventuellement de la structure de la fécondité (si elle est disponible) avec l'aide des données de recensements à deux ou trois dates. En effet, pour le cas du Sénégal la disponibilité des données de fécondité issues des recensements de 2013 (RGPHAE) et 2023 (RGPH-5), permet d'appliquer cette méthode. Sa mise en œuvre grâce à la procédure ARFE-2 du logiciel PAS<sup>9</sup> et à l'introduction des données relatives à la parité moyenne et aux taux de fécondité à ces deux dates, fournit un âge moyen à la procréation estimé à **31,35 ans** en 2023.

Tableau IV-12 : Distance entre les centres des groupes d'âge et l'âge moyen à la procréation (AMP)

Groupes d'âges	ci_1	ci_2	Centre (Ci)	Distances entre AMP et Ci
20-29	20	29	24,5	6,85
25-29	25	29	27,0	4,35
25-34	25	34	29,5	1,85
30-34	30	34	32,0	-0,65
<b>AMP</b>	<b>31,35</b>			

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

Etant donnée que l'âge moyen des femmes à la naissance des enfants correspond au groupe d'âge **[30-34 ans]**, le facteur correcteur se rapportant à ce groupe d'âge est choisi pour l'ajustement de la fécondité observée. Il en ressort un indice synthétique de fécondité ajusté (ISF) de **4,40 enfants par femme**, selon la méthode d'Arriaga. A l'image des méthodes précédentes, l'application de cette dernière indique aussi que la fécondité a été sous-estimée.

Tableau IV-13 : Structure et niveau de fécondité selon le modèle d'Arriaga

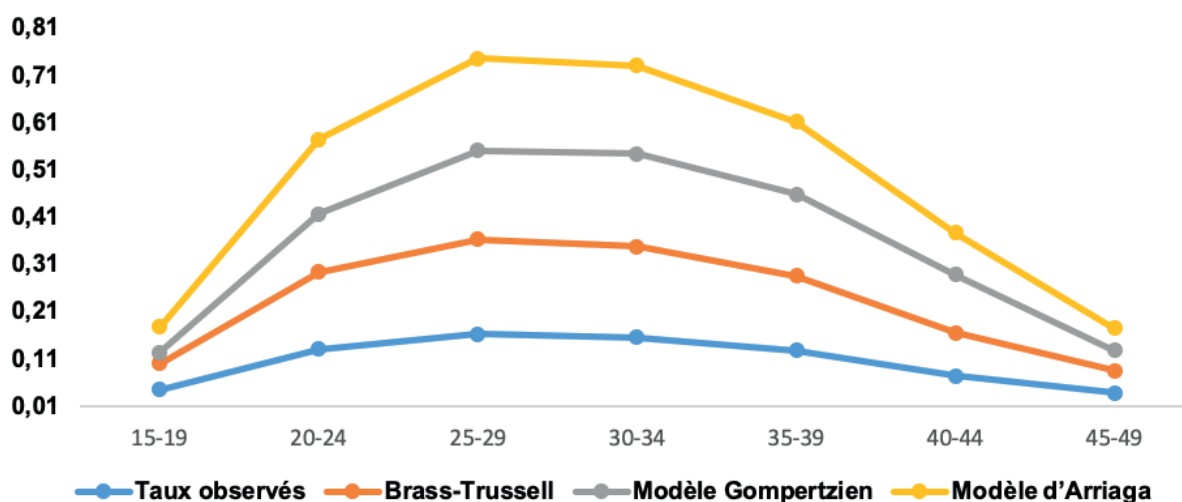
Groupe d'âges	P/F	K=groupe d'âge dont le centre est le plus proche de l'âge moyen est le groupe [30-34 ans]	Structure de la fécondité (taux)	Structure de la fécondité: (Taux de fécondité corrigés (i)) (ARFE-2)
15-19	1,50269		0,0457	0,0545
20-24	1,28103		0,1320	0,1576
25-29	1,21250		0,1630	0,1946
30-34	1,19382	1,19381549	0,1562	0,1865
35-39	1,18840		0,1285	0,1534
40-44	1,18279		0,0747	0,0892
45-49	1,15663		0,0387	0,0462
<b>Le niveau de la fécondité (ISF)</b>			<b>3,6940</b>	<b>4,4099</b>

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

#### IV.3.1.4. Choix de la méthode d'estimation indirecte de la fécondité

Le **Graphique IV-8** permet de bien visualiser les différentes évolutions des taux de fécondité. En effet, les courbes obtenues à partir des différentes méthodes d'estimation présentent des allures normales. Ainsi, la fécondité augmente régulièrement des âges jeunes aux groupes d'âge 30-34 ans avant de commencer à diminuer à partir du groupe d'âge 35-39 jusqu'aux âges avancés. De plus, les taux de fécondité les plus faibles sont observés au niveau de la tranche d'âge 39-49 ans, quelle que soit la méthode d'estimation.

**Graphique IV-8 : Comparaison des différentes structures de fécondité**



Source : ANSD. RGPH-5, 2023

Le **Tableau IV 14** fait la synthèse des structures et niveaux de fécondité observés et ajustés. Les résultats des trois (3) méthodes utilisées sont comparés suivant deux aspects : l'intensité et le calendrier de la fécondité. En effet, les taux de fécondité observés sont inférieurs aux taux ajustés dans tous les groupes d'âge pour le modèle de Brass-Trussell et la procédure ARFE-2 d'Arriaga. Par contre, pour le modèle REL-GMPZ de Brass, c'est à partir du groupe d'âge 25-29 ans que les taux ajustés sont supérieurs aux taux observés. En plus, les taux ajustés selon la procédure ARFE-2 d'Arriaga et à partir du modèle Gompertzien de Brass, sont presque similaires quel que soit le groupe d'âge, ce qui n'est pas le cas pour la méthode du P/F RATIO de Brass-Trussell qui fournit les taux de fécondité les plus élevés. Ainsi, la procédure ARFE-2 d'Arriaga et le modèle Gompertzien de Brass donne les taux les moins élevés.

Par ailleurs, tous les ISF ajustés sont supérieurs à l'ISF observé. Les différences se présentent ainsi qu'il suit : 0,85 (P/F RATIO), 0,72 (ARFE-2 et 0,66 (REL-GMPZ). Ces différences sont probablement dues à la sous-estimation du niveau de fécondité observée à travers les irrégularités constatées et confirmées par les résultats de l'évaluation de la qualité des données.

S'agissant du calendrier, les résultats montrent qu'il n'existe pas de différence entre le calendrier issu de la fécondité observée et celui obtenu à partir des taux ajustés par la méthode du P/F RATIO de Brass-Trussell et par la procédure ARFE-2 d'Arriaga. En revanche, pour le modèle REL-GMPZ de Brass, le calendrier de la fécondité observée est inférieur à celui de la fécondité ajustée. La différence constatée est de : 1,39 (REL-GMPZ).

**Tableau IV-14 : Comparaison des résultats des 3 méthodes avec les données observées**

Groupe d'âges	Taux observés	Brass-Trussell	Modèle Gompertzien	Modèle d'Arriaga
15-19	0,0457	0,0561	0,0225	0,0545
20-24	0,1320	0,1622	0,1239	0,1576



Groupe d'âges	Taux observés	Brass-Trussell	Modèle Gompertzien	Modèle d'Arriaga
25-29	0,1630	0,2003	0,1888	0,1946
30-34	0,1562	0,1920	0,1969	0,1865
35-39	0,1285	0,1579	0,1733	0,1534
40-44	0,0747	0,0919	0,1223	0,0892
45-49	0,0387	0,0476	0,0426	0,0462
<b>ISF</b>	<b>3,7</b>	<b>4,540</b>	<b>4,352</b>	<b>4,410</b>
<b>AMP</b>	<b>31,4</b>	<b>31,4</b>	<b>32,7</b>	<b>31,4</b>
<b>Différence par rapport à l'ISF observé</b>		<b>0,85</b>	<b>0,66</b>	<b>0,72</b>
<b>Différence par rapport à l'AMP observé</b>		<b>0,00</b>	<b>1,39</b>	<b>0,00</b>

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

Le choix d'une méthode d'estimation indirecte est liée à ses avantages et limites par rapport à la structure des données et aux résultats issus de la vérification des hypothèses qui la soutendent. Les données observées ont fourni des résultats qui ne peuvent pas être retenus, du fait de quelques limites mises en évidence par l'évaluation de la qualité.

La méthode de Brass-Trussell avec la procédure P/F RATIO présente des limites dues à la non vérification effective des hypothèses qui la soutendent, notamment l'hypothèse de la constance de la fécondité. En effet, le niveau de la fécondité a connu une baisse au Sénégal ces dernières années.

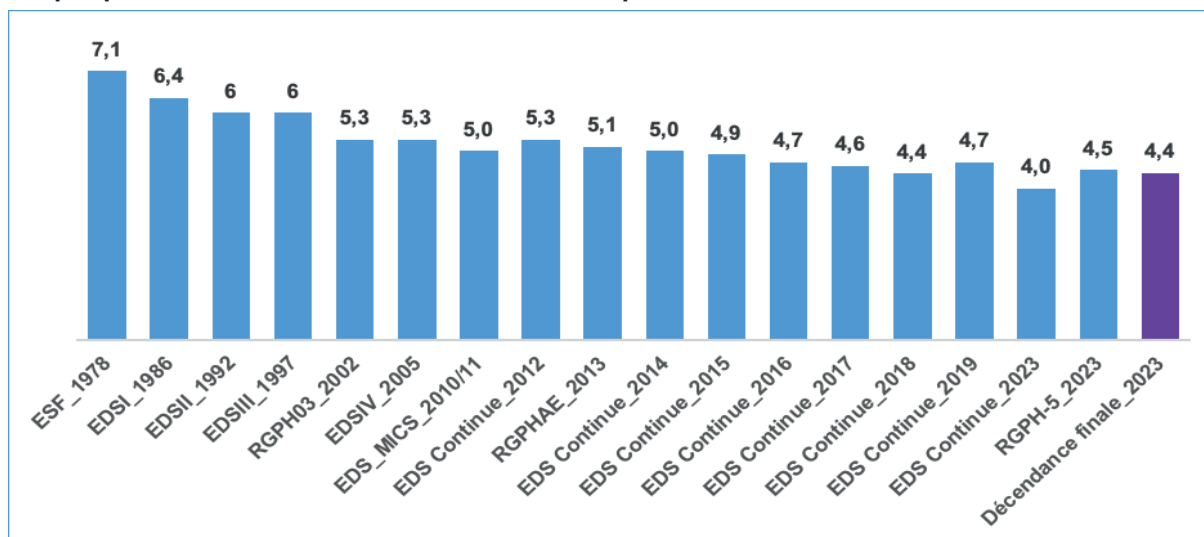
Le modèle gompertzien de Brass avec la procédure REL-GMPZ est critiqué par de nombreux auteurs qui soutiennent que la parité moyenne ne suivrait pas une loi gompertzienne. Par ailleurs, le calendrier de la fécondité ajustée dépasse celui de la fécondité observée. A ce effet, cette limite fait qu'il ne peut être retenue comme méthode d'estimation indirecte de la fécondité.

En définitive, la méthode d'Arriaga matérialisée par la procédure ARFE-2 se présente comme étant la plus appropriée pour estimer le niveau de fécondité. En effet, dans son principe, elle tient compte de la variabilité du phénomène de la fécondité dans le temps en s'appuyant sur plusieurs dates. Ainsi, le niveau de fécondité retenu en 2023, est celui estimé par la méthode d'Arriaga qui est de **4,4 enfants par femme**. La structure ajustée associée à cette méthode est retenue aussi comme structure de la fécondité en 2023.

De plus, l'évaluation externe de l'ISF estimé à partir des données du RGPH-5 à travers d'autres sources de données, tels que les enquêtes et recensements antérieurs, indique également que l'ISF obtenu avec la procédure ARFE-2 d'Arriaga s'inscrit mieux dans le schéma de fécondité du pays. En effet, au Sénégal l'ISF est passé de sept (7) à quatre (4) enfants par femme entre 1978 (Enquête mondiale sur la fécondité, EMF de 1978) et 2023 EDS, 2023), selon les résultats de ces enquêtes démographiques. Par ailleurs, ce niveau de fécondité de **4,4 enfants par femme** obtenu avec la méthode Arriaga est proche de celui issu de l'EDS de 2023 (4,0 enfants par femme). Par conséquent, le choix porte sur la méthode d'Arriaga avec la procédure ARFE-2 pour l'estimation indirecte de la fécondité.



Graphique IV9 : Evolution de la fécondité et comparaison avec la descendance finale de 2023



Source: ANSD. RGPH-5, 2023

## IV.4. ANALYSE DE LA NATALITÉ ET DE LA FÉCONDITÉ

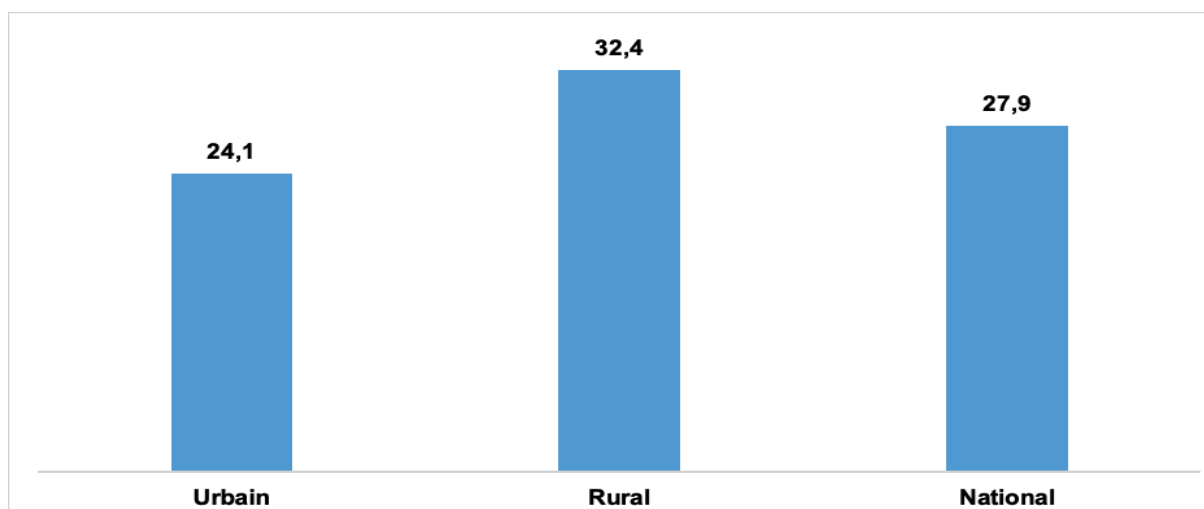
### IV.4.1. Niveau, structure et évolution de la natalité

La natalité est évaluée à l'aide du taux brut de natalité (TBN) qui représente le nombre de naissances vivantes recensées sur une année pour une population moyenne de mille habitants.

Au Sénégal, 500 130 naissances vivantes (260 903 garçons et 239 227 filles) ont été enregistrées au cours des 12 derniers mois précédents le RGPH-5 de 2023, parmi les femmes âgées de 10 à 54 ans. Pour des besoins de comparabilité, l'analyse de la natalité se concentre sur les naissances des femmes âgées de 15 à 49 ans. Ces dernières ont enregistré 487 107 naissances vivantes pour une population moyenne de 17 451 308 habitants, soit un taux de natalité de 27,9 pour mille. Ce taux a diminué, passant de 41 pour mille au RGPH de 2002 à 37,2 pour mille au RGPHAE de 2013, avant de s'établir à 27,9 pour mille au RGPH-5 de 2023.

Le taux de natalité varie aussi selon le milieu de résidence, avec un niveau plus élevé en milieu rural (32,4‰) qu'en milieu urbain (24,1 ‰) (**Graphique IV-10**).

Graphique IV-10 : Variation du taux (‰) brut de natalité selon le milieu de résidence au Sénégal en 2023

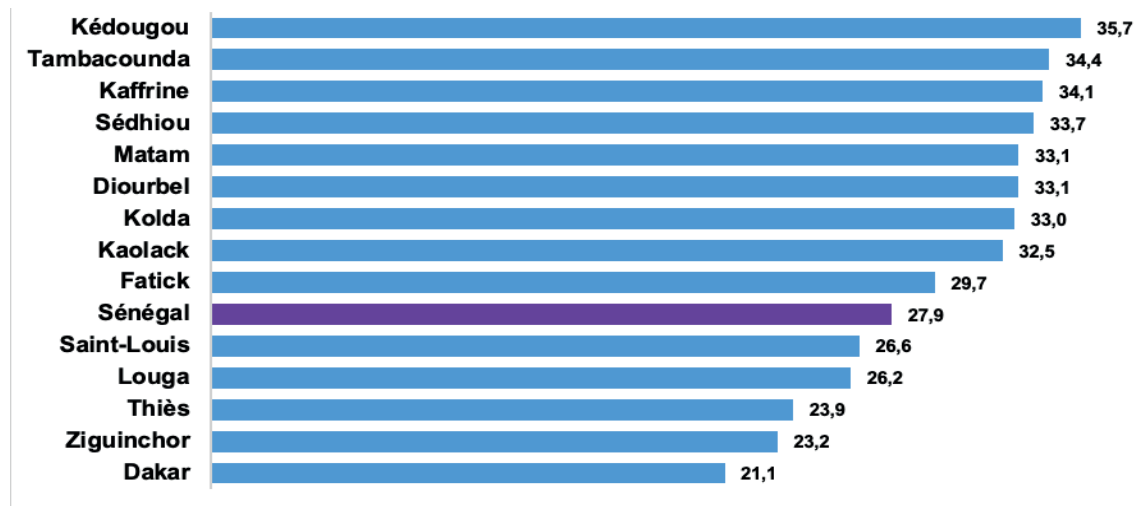


Source: ANSD. RGPH-5, 2023



L'analyse régionale (**Graphique IV-11**) du taux brut de natalité révèle également des variations non négligeables à l'intérieur du pays. Les régions de Dakar (21,1‰), Ziguinchor (23,2‰) et Thiès (23,9 ‰), affichent les taux de natalité les plus bas. En revanche, les taux les plus élevés sont observés dans les régions de Kédougou (35,7‰), Tambacounda (34,4‰) (Kaffrine (34,1‰), Sédhiou (33,7‰), Matam et Diourbel (33,1‰), (34,1‰) et Kolda (33,0).

**Graphique IV-11 : Variation régionale des taux (‰) brut de natalité au Sénégal en 2023**

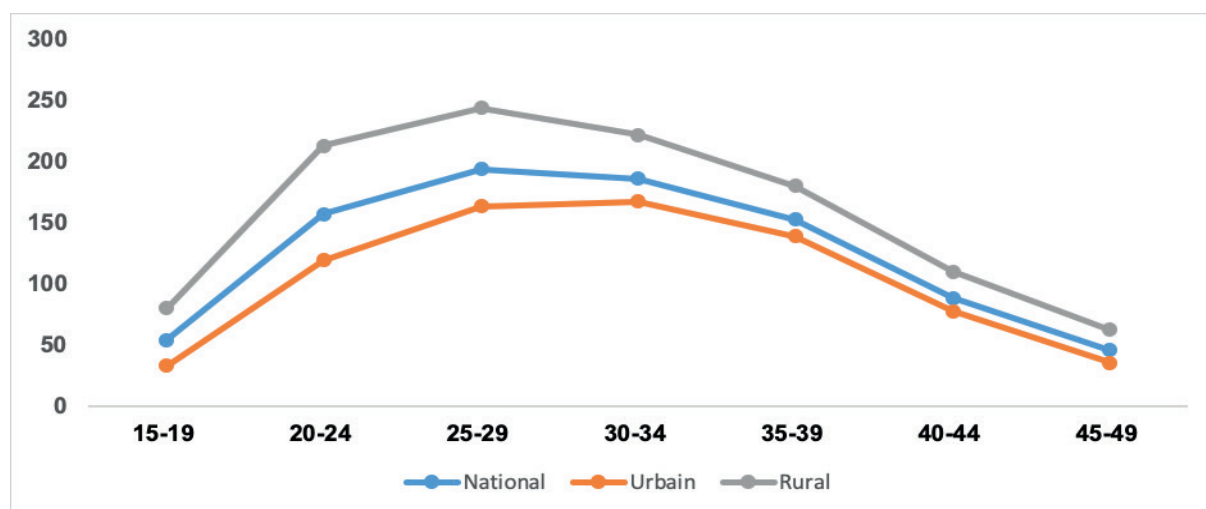


Source: ANSD. RGPH-5, 2023

#### IV.4.2. Niveau, structure et évolution de la fécondité

Il ressort de l'analyse du **Graphique IV-12** que le niveau de fécondité par âge est élevé, quelle que soit la zone de résidence. En effet, le schéma de fécondité indique une fécondité basse aux âges jeunes et avancés, mais qui se situe à un niveau maximum entre 25-29 ans. Par ailleurs, le taux de fécondité par âge est de 54,5 ‰ pour les 15-19 ans et 46,2 ‰ pour les 45-49 ans, alors qu'il se situe à 195,0‰ entre 25-29 ans. L'allure des courbes des taux de fécondité par âge selon le milieu de résidence suit la même tendance que celle du niveau national à travers les groupes d'âge.

**Graphique IV-12 : Taux de fécondité par âge selon le milieu de résidence de la femme**

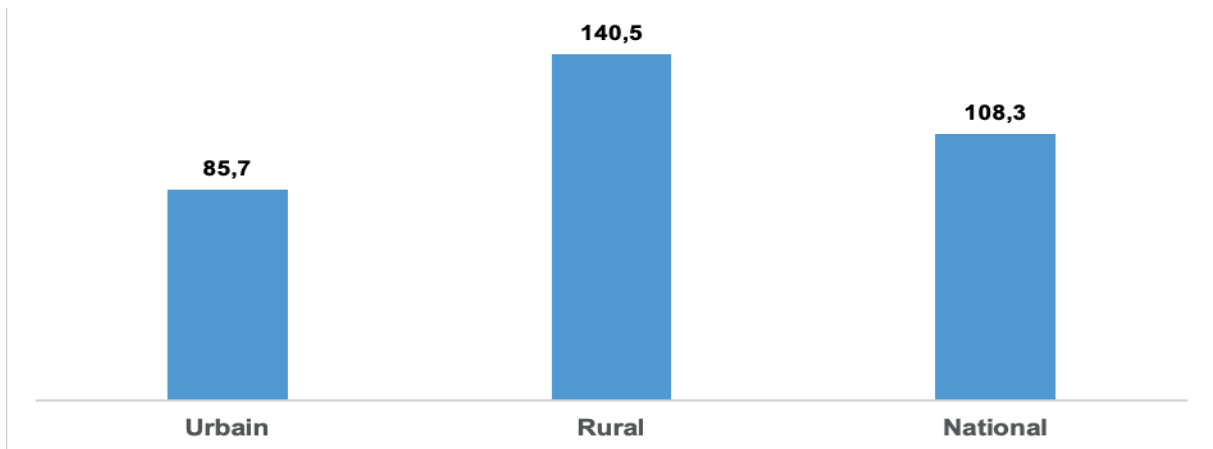


Source: ANSD. RGPH-5, 2023



Le taux global de fécondité générale (TGFG) se situe à 108,3‰ au niveau national. En considérant tous les âges, il est plus élevé dans le milieu rural (140,5‰) qu'en zone urbaine (85,7‰).

**Graphique IV-13 : Taux global de fécondité générale (TGFG) selon le milieu de résidence**



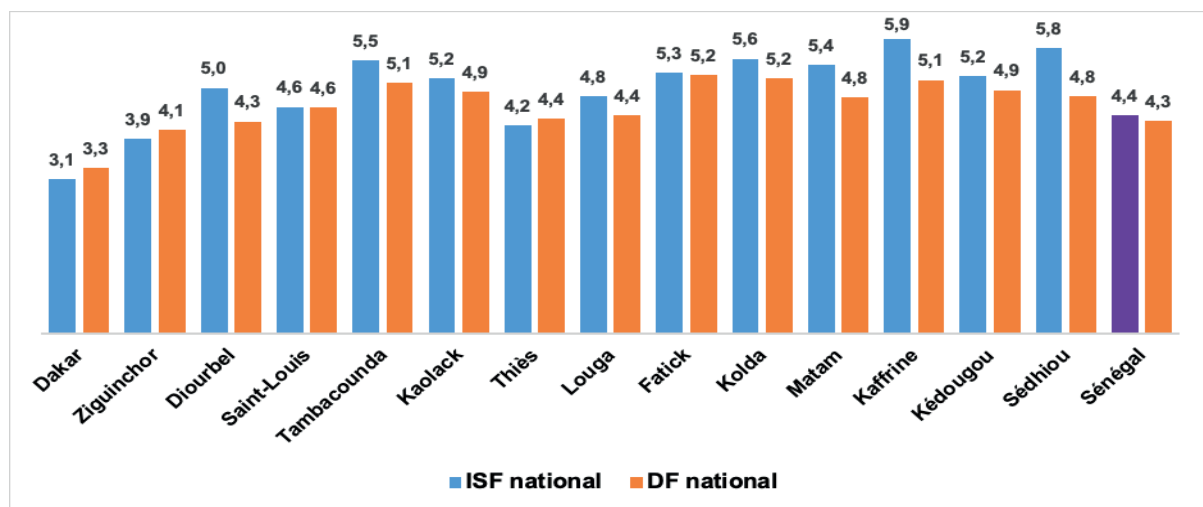
Source: ANSD. RGPH-5, 2023

En outre, il apparaît à travers le **Graphique IV-14** représentant la fécondité du moment (ISF) et celle du passé (DF), que la baisse de la fécondité se poursuit. En effet, le nombre moyen d'enfants pour une femme en fin de vie féconde est passé de 5,3 en 2002 à 5,1 en 2013, avant de s'établir à 4,4 enfants par femme en 2023.

En ce qui concerne la descendance finale (DF) qui résume le niveau de fécondité des femmes âgées de 45-49 ans depuis leur premier enfant jusqu'au moment du recensement, son niveau est de 4,3 enfants en 2023 et est presque égal à l'ISF (4,4 enfants). Des situations quasi similaires sont observées dans les régions de Diourbel (5,0 et 5,1), Louga (4,8 et 4,7) Kolda (5,6 et 5,5) et Kédougou (5,2 et 5,1).

Par ailleurs, les régions de Dakar et Ziguinchor affichent les niveaux de fécondité les plus bas (3,1 et 3,3), (3,9 et 4,1), qui se situent en deçà de la moyenne nationale. Cependant, les niveaux de fécondité les plus élevés et les ISF supérieurs à la DF sont observés dans les régions de Kaffrine (5,9 et 5,1), Sédhiou (5,8 et 4,8), Kolda (5,6 et 5,2), Tambacounda (5,5 et 5,1), Matam (5,4 et 4,8), Fatick (5,3 et 5,2), Kaolack (5,2 et 4,9), Kédougou (5,2 et 4,9) et Diourbel (5,0 et 4,3), avec des écarts respectifs de (0,8 ; 1,0 ; 0,1 ; 0,4 ; 0,6 ; 0,1 ; 0,3 ; 0,3 et 0,7).

**Graphique IV-14 : Fécondité du moment (ISF 15-49 ans) et fécondité passée (DF 45-49 ans) selon la région de résidence de la femme**

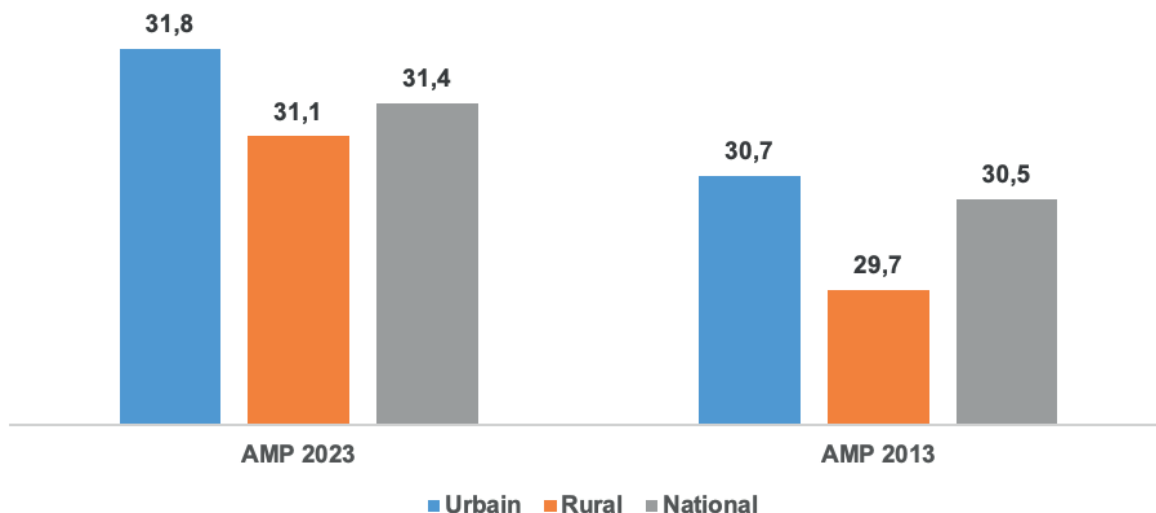


Source: ANSD. RGPH-5, 2023



De plus, l'âge moyen des mères à la procréation (AMP) estimé à partir de la structure de fécondité corrigée se situe à 31,4 ans au niveau national. Il est passé de 30,5 ans en 2013 à 31,4 ans en 2023, soit une légère hausse de 0,9 point. Ce recul de l'âge moyen à la procréation entre 2013 et 2023 est observé aussi bien dans le milieu rural que dans la zone urbaine. Cependant, l'âge moyen à la procréation est resté relativement plus bas en milieu rural entre 2013 et 2023, soit (29,7 ans en 2013 et 31,1 ans en 2023) contre (30,7 ans en 2013 et 31,8 ans en 2023) dans le milieu urbain (**Graphique IV15**).

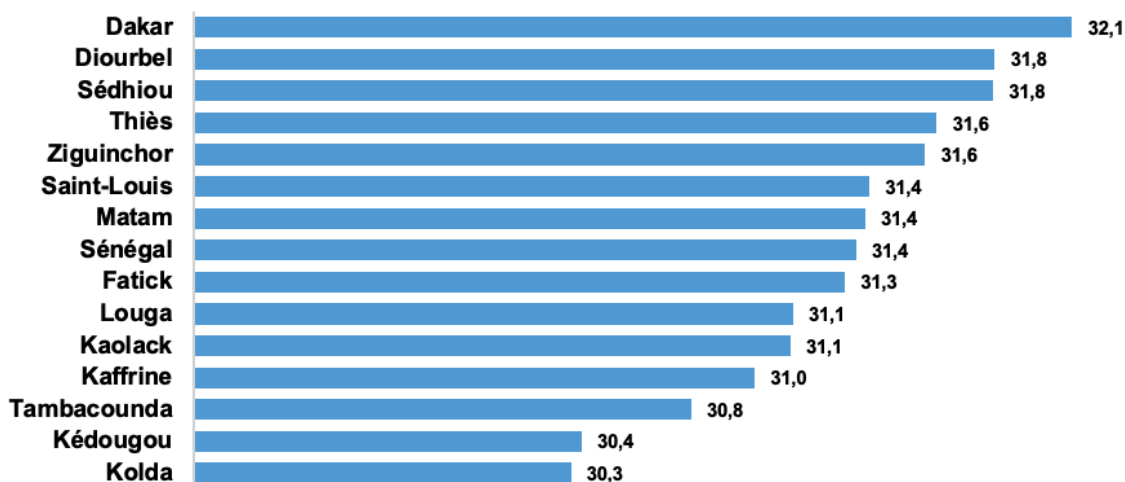
**Graphique IV-15 : Tendence de l'Age moyen à la procréation (AMP) selon le milieu de résidence entre 2013 et 2023**



Source: ANSD. RGPH-5, 2023

L'âge moyen à la procréation connaît également des variations selon la région. En effet, l'entrée dans le vie feconde est relativement plus précoce dans les régions de Kolda (30,3 ans), Kédougou (30,4 ans) et Tambacounda (30,8 ans). Par contre, elle est plus ou moins tardive dans celles de Dakar (32,1 ans), Diourbel (31,8 ans), Sédhiou (31,8 ans), Thiès (31,6 ans) et Ziguinchor (31,6 ans). Les autres régions se distinguent par un âge moyen à la procréation inférieur ou égal à la moyenne nationale (31,4 ans).

**Graphique IV-16 : Tendence de l'Age moyen à la procréation (AMP) selon le milieu de résidence entre 2013 et 2023**



Source: ANSD. RGPH-5, 2023



#### IV.4.2.1. Fécondité différentielle

L'analyse différentielle de la fécondité selon certaines caractéristiques descriptives telles que le milieu de résidence, le niveau d'instruction, la situation matrimoniale et l'alphabétisation en français, permet d'appréhender les facteurs agissant sur la fécondité des femmes. En effet, elle donne des indications sur le niveau de fécondité en fonction des caractéristiques susmentionnées.

##### IV.4.2.1.1. Variation de la fécondité selon la région et le milieu de résidence

Le nombre moyen d'enfants par femme en fin de vie féconde est de 4,4 enfants au niveau national. L'analyse selon le milieu de résidence montre que la fécondité est plus élevée chez les femmes rurales. Ces dernières ont en moyenne 5,6 enfants par femme contre 3,7 pour celles du milieu urbain. Une situation similaire est observée quelle que soit la région. Toutefois, les résultats du **Tableau IV-15** permettent de distinguer deux types de région : les régions à fécondité relativement faible et celles ayant une fécondité toujours élevée. En effet, les niveaux de fécondité les plus bas au Sénégal sont observés dans les régions de Dakar (3,1), Ziguinchor (3,6) et Thiès (3,7). À l'opposé, les régions de Kaffrine (5,9), Sédhiou (5,8), Kolda (5,6), Tambacounda (5,5), Matam (5,4), Fatick (5,3), Kédougou (5,2), Kaolack (5,2) et Diourbel (5,0) enregistrent les niveaux de fécondité les plus élevés.

Tableau IV-15 : ISF par région selon le milieu de résidence

REGION	URBAIN	RURAL	NATIONAL
Dakar	3,1		3,1
Ziguinchor	3,6	4,4	3,9
Diourbel	4,7	5,6	5,0
Saint-Louis	3,9	5,3	4,6
Tambacounda	4,3	6,1	5,5
Kaolack	4,0	6,1	5,2
Thiès	3,7	4,9	4,2
Louga	3,9	5,1	4,8
Fatick	4,2	5,7	5,3
Kolda	4,7	6,1	5,6
Matam	4,8	5,7	5,4
Kaffrine	4,4	6,3	5,9
Kédougou	4,4	5,6	5,2
Sédhiou	4,8	6,1	5,8
<b>Sénégal</b>	<b>3,7</b>	<b>5,6</b>	<b>4,4</b>

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

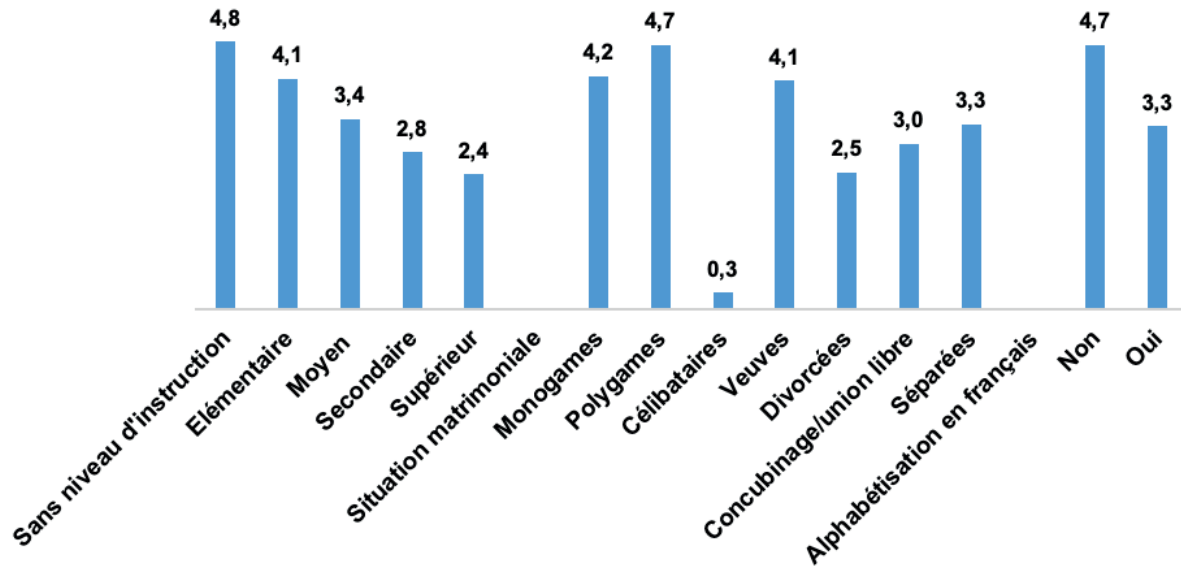
##### IV.4.2.1.2. Variation de la fécondité selon le niveau d'instruction, l'état matrimonial et l'alphabétisation en français de la femme

L'analyse du **Graphique IV-16** met en évidence une relation inverse entre le niveau d'instruction et la fécondité. En effet, plus le niveau d'instruction de la femme est élevé, plus le nombre moyen d'enfants est faible. Ainsi, les femmes en âge de procréer ayant atteint un niveau d'éducation supérieur (2,4) secondaire (2,8) ou moyen (3,4) affichent les niveaux de fécondité les plus bas comparées à celles n'ayant aucun niveau (4,8) ou de niveau d'instruction élémentaire (prescolaire et primaire) (4,1).



Les femmes non alphabétisées en français (4,7 enfants) ont plus d'enfants que celles alphabétisées (3,3 enfants) dans cette langue. Par ailleurs, les résultats indiquent que les femmes mariées ont un nombre moyen d'enfants plus élevé. En effet, les femmes en union polygame (4,7 enfants), les femmes monogames (4,2 enfants) et les veuves (4,1 enfants), ont un nombre moyen d'enfants relativement plus élevé à la fin de leur vie de fécondité. Tandis que les célibataires (0,3 enfants) et les divorcées (2,5 enfants) présentent les niveaux de fécondité les plus bas.

**Graphique IV-16 : ISF selon certaines caractéristiques sociodémographiques de la femme (niveau d'instruction ; état matrimonial ; aptitude à lire et à écrire)**



Source: ANSD. RGPH-5, 2023



IV.4.2.2. Evolution de la fécondité de 1978 à 2023

Divers enquêtes et recensements indiquent une transition démographique en cours au Sénégal. En effet, le nombre moyen d'enfants par femme en fin de vie féconde (ISF) a diminué, passant de 7,1 enfants en 1978 à 4,4 enfants en 2023, soit une baisse de 2,7 points en quarante-cinq (45) ans (Tableau IV-16). Cette tendance à la baisse est constatée quel que soit le milieu de résidence, bien que les niveaux de fécondité soient systématiquement plus élevés en milieu rural qu'en milieu urbain.

Tableau IV-16 : Evolution de la fécondité de 1978 à 2023

Age	ESF	EDSI	EDSII	EDSIII	RGPH03	EDSIV	EDS MICS	EDS Continue	RGPHAE	EDS Continue							RGPH-5
	1978	1986	1992	1997	2002	2005	2010/2011	2012/13	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2023	
<b>Taux (%) de fécondité par âge</b>																	
15-19	189	154	127	103	116	101	93	80	78	90	80	72	78	68	71	55	
20-24	304	270	250	219	216	212	201	210	181	195	189	192	177	178	185	158	
25-29	332	271	266	240	245	250	241	246	227	240	226	230	214	214	228	195	
30-34	265	261	244	245	216	228	219	223	216	210	213	197	206	181	195	187	
35-39	197	196	185	186	158	169	156	184	176	155	164	145	146	147	171	153	
40-44	108	89	99	99	76	74	73	97	98	96	83	77	79	67	74	89	
45-49	34	36	34	34	28	22	13	19	53	20	16	22	24	15	21	46	
<b>ISF</b>																	
Urbain	6,5	5,4	5,1	5,1	4,2	4,1	3,9	4,1	4,1	4	3,5	3,5	3,4	5,5	3,8	3,7	
Rural	7,5	7,1	6,7	6,7	6,1	6,4	6	6,3	6,2	6,3	6,1	5,9	5,9	3,2	5,6	5,6	
Natio- tio-nal	7,1	6,4	6	6	5,3	5,3	5	5,3	5,1	5	4,9	4,7	4,6	4,4	4,7	4,4	

Source: ANSD, RGPH-5, 2023



### IV.4.2.3. Fécondité à risque

Cette section traite des catégories à risque, à travers l'analyse de la fécondité des adolescentes, de la primiparité et des grandes multipares.

#### IV.4.2.3.1. Fécondité des adolescentes

Les adolescentes constituent une cible vulnérable en matière de fécondité. Compte tenu de leur jeune âge qui varie de 10 à 19 ans, leurs accouchements sont souvent associés à beaucoup de risques, aussi bien pour la santé de la mère que celle de l'enfant.

##### IV.4.2.3.1.1. Adolescentes mères au Sénégal

Les résultats de l'analyse de la fécondité précoce indiquent globalement une proportion des adolescentes mères évaluée à 6,2% au niveau national. Elle augmente avec l'âge indépendamment du milieu de résidence. En outre, la proportion des adolescentes mères demeure plus élevée en milieu rural (8,6 %) qu'en milieu urbain (4,0 %), quel que soit l'âge considéré (**Tableau IV-17**).

Par ailleurs, sur cent (100) adolescentes mères âgées de 15 à 19 ans, près de 12 (11,6 %) sont actuellement mères d'enfants. Les proportions concernant cette cible varient selon le milieu de résidence, avec 17,2 % pour le milieu rural contre 7,1 % en milieu urbain.



Tableau IV-17 : Proportion (%) des adolescentes mères par âge selon le milieu de résidence

Age	Urbain			Rural			National		
	Effectifs des adolescentes	Effectifs des adolescentes mères	Proportion des adolescentes mères	Effectifs des adolescentes	Effectifs des adolescentes mères	Proportion des adolescentes mères	Effectifs des adolescentes	Effectifs des adolescentes mères	Proportion des adolescentes mères
10	118 510	786	0,7	135 043	1 472	1,1	253 554	2 258	0,9
11	95 601	603	0,6	89 932	852	0,9	185 533	1 454	0,8
12	115 885	841	0,7	120 388	1 496	1,2	236 273	2 337	1,0
13	116 963	918	0,8	109 326	1 684	1,5	226 289	2 602	1,1
14	110 321	1 246	1,1	102 550	2 657	2,6	212 871	3 903	1,8
15	122 837	2 438	2,0	110 667	6 117	5,6	233 504	8 555	3,7
16	111 347	3 646	3,4	91 351	8 462	9,4	202 698	12 108	6,1
17	111 861	6 569	6,0	84 114	13 558	16,4	195 975	20 127	10,5
18	120 745	12 051	10,3	102 015	26 293	26,2	222 760	38 344	17,5
19	106 320	16 012	15,4	73 752	24 950	34,4	180 072	40 962	23,2
10-14 ans	557 280	4 393	0,8	557 239	8 160	1,5	1 114 519	12 554	1,1
15-19 ans	573 110	40 715	7,1	461 899	79 380	17,2	1 035 009	120 096	11,6
10-19 ans	1 130 390	45 108	4,0	1 019 138	87 541	8,6	2 149 528	132 649	6,2

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

IV.4.2.3.1.2 Niveau et structure de la fécondité des adolescentes

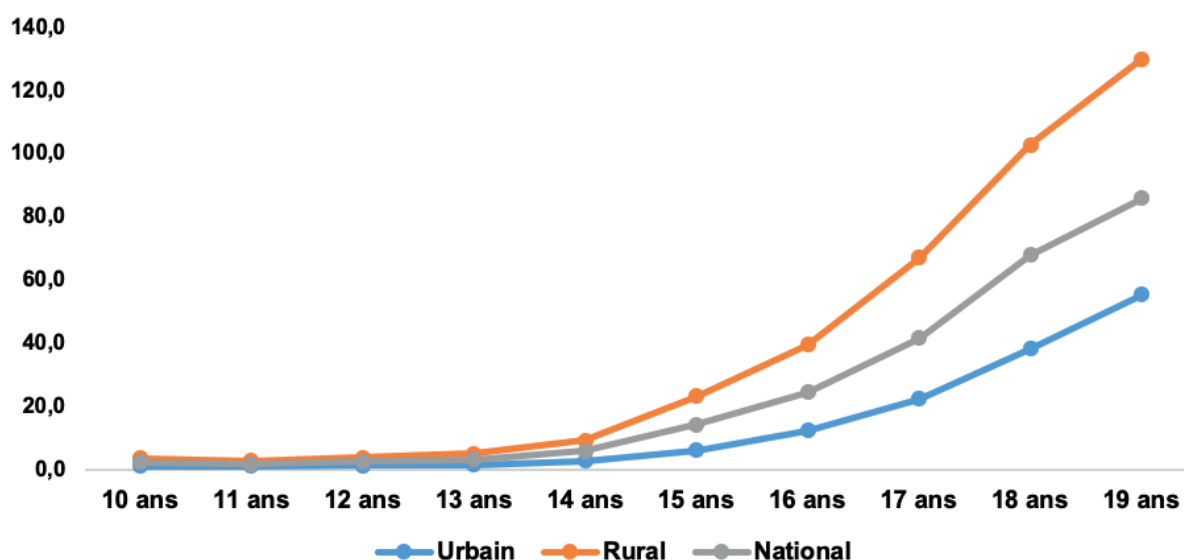
Il ressort de l'analyse du **Tableau IV-18**, un niveau de fécondité relativement faible chez les adolescentes avant l'âge de 13 ans à l'échelle nationale, avec des taux de fécondité situés entre 2,6 et 2,8 naissances pour mille (1000) adolescentes. Néanmoins, ces taux augmentent avec l'âge pour atteindre 41,8‰ à 17 ans et 86,1‰ à 19 ans au niveau national. En comparant les deux milieux de résidence, il est constaté, à tous les âges, que les niveaux de fécondité des adolescentes sont nettement plus élevés en milieu rural qu' en zone urbaine. Ainsi, à l'âge de 19 ans, le taux de fécondité des adolescentes en milieu urbain et rural est respectivement de 55,7‰ et 130,1‰. Il dépasse la moitié en milieu rural à l'âge de 17 ans.


**Tableau IV-18 : Taux (‰) de fécondité des adolescentes par âge selon le milieu de résidence**

Age	Urbain	Rural	National
10	1,3	3,8	2,6
11	1,2	3,0	2,1
12	1,6	4,0	2,8
13	1,7	5,3	3,4
14	3,0	9,5	6,1
15	6,4	23,4	14,5
16	12,5	39,7	24,8
17	22,7	67,3	41,8
18	38,5	102,9	68,0
19	55,7	130,1	86,1
10-14 ans	1,8	5,0	3,4
15-19 ans	26,7	69,2	45,7
10-19 ans	14,4	34,1	23,8

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

Le graphique **Graphique IV-17** ci-après illustre clairement les niveaux de fécondité différentiels des adolescentes par âge selon le milieu de résidence. Il apparaît également que la fécondité des adolescentes augmente avec l'âge et elle est plus élevée dans le milieu rural, notamment chez les adolescentes âgées de 19 ans.

**Graphique IV-17 : Taux (‰) de fécondité des adolescentes par âge selon le milieu de résidence**


Source: ANSD. RGPH-5, 2023

#### IV.4.2.3.1.3. Fécondité différentielles des adolescentes

##### a. Variation régionale de la fécondité des adolescentes

Il ressort de l'analyse du Tableau IV 19 qu'il existe des disparités régionales en matière de fécondité précoce (celle des adolescentes) au Sénégal. Parmi les groupes d'âges spécifiques des adolescentes les taux de fécondité sont plus élevés chez les 15-19 ans (45,3‰), tandis qu'ils sont plus faibles chez 10-14 ans (3,4‰). Cette situation prévaut quelle que soit la région.



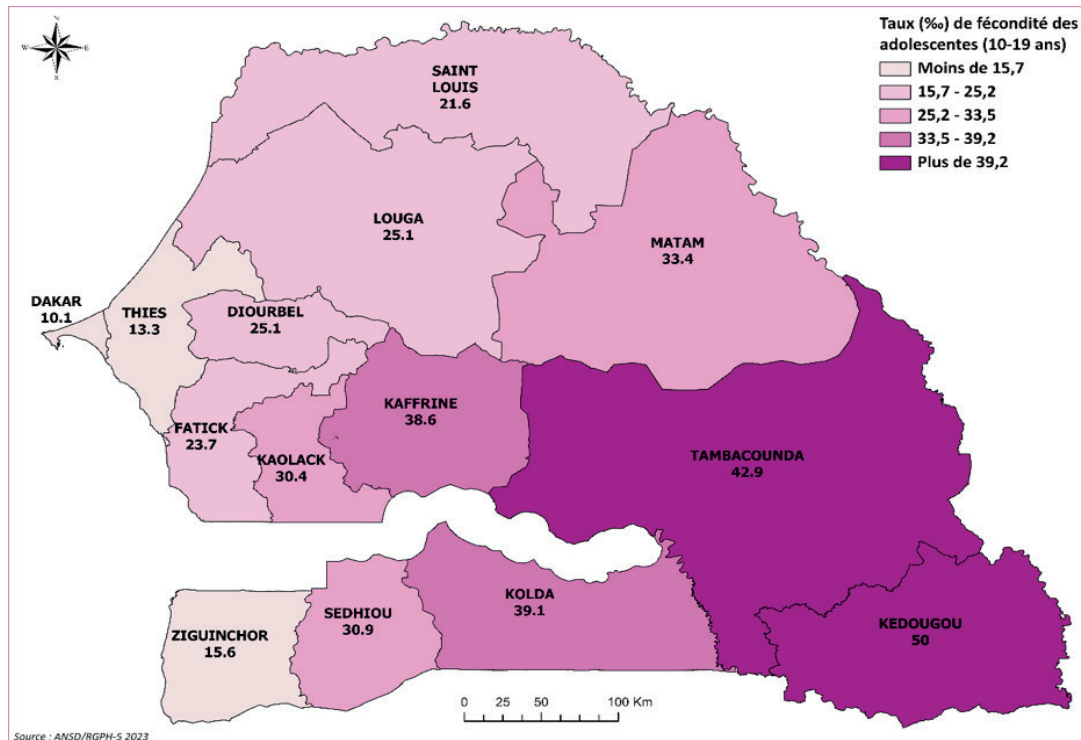
Tableau IV-19 : Taux (‰) de fécondité par région selon quelques groupes d'âges spécifiques

Région	Groupe d'âge		
	10-14 ans	15-19 ans	10-19 ans
Dakar	0,8	18,6	10,1
Ziguinchor	2,4	30,5	15,6
Diourbel	4,8	46,9	25,1
Saint-Louis	2,3	42,6	21,6
Tambacounda	7,7	81,8	42,9
Kaolack	4,6	59,0	30,4
Thies	1,5	25,9	13,3
Louga	3,9	47,4	25,1
Fatick	3,1	48,1	23,7
Kolda	4,1	79,3	39,1
Matam	4,6	65,0	33,4
Kaffrine	5,6	73,9	38,6
Kedougou	8,2	93,8	50,0
Sedhiou	5,5	62,8	30,9
<b>Sénégal</b>	<b>3,4</b>	<b>45,3</b>	<b>23,8</b>

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

Par ailleurs, les régions de l'axe Sud-Est comme Kédougou (50,0‰), Tambacounda (42,9 ‰), Kolda (39,1‰) et Kaffrine (38,6‰) présentent les niveaux de fécondité des adolescentes les plus élevés. A l'opposé, les régions les plus urbanisées, telles que Dakar (10,1 ‰) et Thiès (13,3‰), ainsi que Ziguinchor (15,6‰), affichent les niveaux de fécondité des adolescentes les plus bas.

Graphique IV-18 : Taux (‰) de fécondité des adolescentes par région



Source: ANSD. RGPH-5, 2023



### b. Fécondité des adolescentes selon l'état matrimonial

Les adolescentes célibataires de 15-19 ans présentent les niveaux de fécondité les plus faibles (2,3 ‰), tandis que celles en union polygame (208,7‰), monogame (204,9‰) ou divorcées (114,0‰), enregistrent les taux de fécondité les plus élevés (**Tableau IV-20**). Ces niveaux de fécondité mettent en évidence la précocité de l'entrée dans la vie féconde des adolescentes au Sénégal.

**Tableau IV-20 : Taux (‰) de fécondité des adolescentes par groupe d'âge selon l'état matrimonial**

Groupe d'âge	Monogames	Polygames	Célibataires	Veuves	Divorcées	Concubinages/ union libre	Séparées
10-14 ans	96,0	115,2	0,8	27,4	61,5	7,4	21,1
15-19 ans	204,9	208,7	4,3	82,0	122,8	44,0	108,3
10-19 ans	191,6	198,0	2,3	56,1	114,0	23,9	88,5

*Source: ANSD. RGPH-5, 2023*

### c. Fécondité des adolescentes selon le niveau d'instruction

Les taux de fécondité les plus faibles sont observés chez les adolescentes de niveau d'instruction élémentaire (1,5 ‰) (**Tableau IV-21**). En revanche, les adolescentes qui sont sans niveau d'instruction (48,1‰) et celles qui ont le niveau d'instruction secondaire (45,8‰), affichent les taux de fécondité les plus élevés. Par ailleurs, les taux de fécondité les plus élevés sont observés chez les adolescentes mères de 15-19 ans sans niveau d'instruction (81,5‰).

**Tableau IV-21 : Taux (‰) de fécondité des adolescentes par groupe d'âge selon le niveau d'instruction**

Groupe d'âge	Sans niveau	Elémentaire	Moyen	Secondaire
10-14 ans	9,1	0,4	2,6	-
15-19 ans	81,5	5,3	25,9	44,6
10-19 ans	48,1	1,5	17,3	45,8

*Source: ANSD. RGPH-5, 2023*

#### IV.4.2.3.1.4. Femmes primipares

L'analyse du **Tableau IV-22** laisse apparaître qu'au Sénégal, plus d'une (1) femme sur quatre (4) (25,5 %) parmi celles ayant déclaré avoir eu une naissance vivante au cours des douze (12) derniers mois, accouchait pour la première fois. En considérant le milieu de résidence, la proportion de femmes qui accouchent pour la première fois (primipares) reste plus élevée en milieu urbain (28,3%) qu'en zone rurale (23,1%). Par ailleurs, quel que soit le milieu de résidence, les femmes primipares sont le plus souvent des jeunes, notamment des adolescentes.



Tableau IV-22 : Proportion (%) des femmes primipares ayant eu une naissance vivante au cours des 12 derniers mois par groupe d'âge selon le lieu de résidence

Groupe d'âge	Urbain			Rural			National		
	Effectif des femmes ayant eu au moins une naissance au cours des 12 derniers mois	Effectif des femmes primipares	Proportion des femmes primipares	Effectif des femmes ayant eu au moins une naissance au cours des 12 derniers mois	Effectif des femmes primipares	Proportion des femmes primipares	Effectif des femmes ayant eu au moins une naissance au cours des 12 derniers mois	Effectif des femmes primipares	Proportion des femmes primipares
10-14 ans	984	384	39	2 812	1 209	43	3 796	1 593	42
15-19 ans	15 285	11 788	77,1	31 971	22 065	69	47 256	33 852	71,6
20-24 ans	49 525	23 214	46,9	67 826	22 473	33,1	117 351	45 687	38,9
25-29 ans	54 787	15 561	28,4	60 258	9 025	15	115 045	24 586	21,4
30-34 ans	50 475	8 556	17	46 526	3 824	8,2	97 002	12 380	12,8
35-39 ans	35 956	3 550	9,9	32 286	1 531	4,7	68 242	5 081	7,4
40-44 ans	15 450	1 356	8,8	14 486	810	5,6	29 936	2 166	7,2
45-49 ans	5 511	606	11	6 764	438	6,5	12 276	1 044	8,5
50-54 ans	3 852	507	13,2	5 374	575	10,7	9 226	1 082	11,7
<b>Ensemble</b>	<b>231 826</b>	<b>65 522</b>	<b>28,3</b>	<b>268 304</b>	<b>61 950</b>	<b>23,1</b>	<b>500 130</b>	<b>127 472</b>	<b>25,5</b>

Source: ANSD. RGPH-5, 2023



#### IV.4.2.3.1.5. Femmes grandes multipares

Au Sénégal, près de douze (12) femmes sur cent (100) ayant accouché au cours des 12 derniers mois sont des grandes multipares (ayant eu au moins 6 enfants) (**Tableau IV-23**). Cette proportion de femmes multipares est plus élevée en milieu rural (14,6%) qu'en milieu urbain (8,0%). L'analyse fait ressortir également que c'est à partir de 30 ans et plus que la présence de femmes grandes multipares est observée.



Tableau IV-23 : Proportion (%) des femmes multipares ayant eu une naissance vivante au cours des douze (12) derniers mois par groupe d'âge selon le milieu de résidence

Groupe d'âge	Urbain			Rural			National		
	Effectif de femmes ayant eu au moins 6 enfants	Effectif de femmes ayant eu au moins 6 enfants et qui ont une naissance au cours des 12 derniers mois	Proportion de femmes multipares ayant eu au moins une naissance au cours des 12 derniers mois	Effectif de femmes ayant eu au moins 6 enfants	Effectif de femmes ayant eu au moins 6 enfants et qui ont une naissance au cours des 12 derniers mois	Proportion de femmes multipares ayant eu au moins une naissance au cours des 12 derniers mois	Effectif de femmes ayant eu au moins 6 enfants	Effectif de femmes ayant eu au moins 6 enfants et qui ont une naissance au cours des 12 derniers mois	Proportion de femmes multipares ayant eu au moins une naissance au cours des 12 derniers mois
10-14 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15-19 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20-24 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-
25-29 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-
30-34 ans	11 845	4 782	9,5	30 534	12 661	27,2	42 378	17 442	18,0
35-39 ans	20 553	7 101	19,8	39 647	14 217	44,0	60 200	21 318	31,2
40-44 ans	15 888	4 234	27,4	23 238	7 236	49,9	39 126	11 470	38,3
45-49 ans	6 337	1 514	27,5	9 819	3 086	45,6	16 155	4 600	37,5
50-54 ans	2 068	996	25,9	4 036	2 045	38,1	6 104	3 041	33,0
<b>Total</b>	<b>56 691</b>	<b>18 627</b>	<b>8,0</b>	<b>107 273</b>	<b>39 245</b>	<b>14,6</b>	<b>163 964</b>	<b>57 872</b>	<b>11,6</b>

Source: ANSD. RGP5-5, 2023

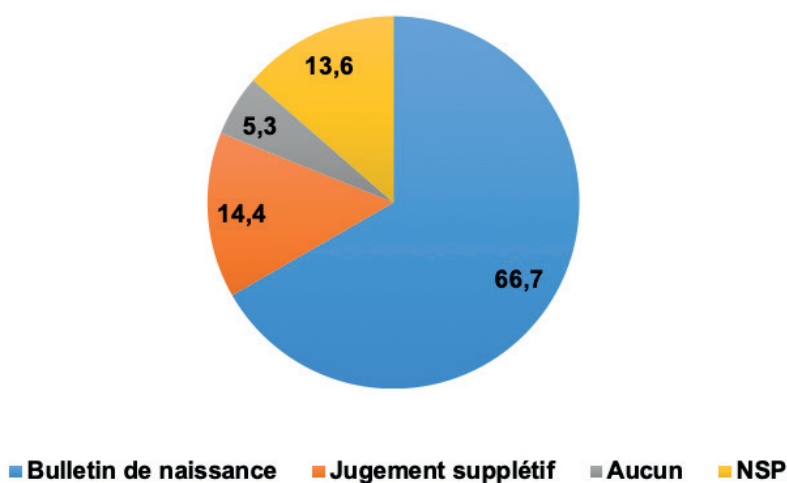


## IV.5. DÉCLARATION DE LA POSSESSION D'UN ACTE DE NAISSANCE

### IV.5.1. Niveau de déclaration de la possession d'un acte de naissance

En 2023, huit (8) personnes recensées sur dix (10) (81,1 %) déclarent posséder un acte d'état civil, soit 66,7 % pour le bulletin de naissance et 14,4 % pour le jugement supplétif (**Graphique IV-19**). Cependant, il convient de relever que 5,3 % des personnes recensées ne possèdent ni bulletin de naissance, ni jugement supplétif et 13,6 % ont déclaré ne pas savoir si elles en possèdent ou pas.

**Graphique IV-19 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance**



*Source: ANSD. RGPH-5, 2023*

### IV.5.2. Analyse différentielle de la possession d'un acte d'etat civil

#### IV.5.2.1. Variation de la possession d'acte de naissance selon l'âge

Il ressort de l'analyse du **Tableau IV-24** que quel que soit l'âge, la proportion de la population en possession de bulletin de naissance est largement supérieure à celle disposant d'un jugement supplétif. Toutefois, elle diminue en fonction de l'âge avec des proportions plus élevées chez les jeunes générations que chez celles d'un âge avancé. Ces proportions sont inférieures à la moyenne nationale à partir de 35 ans.

La déclaration des naissances à l'état civil est plus accentuée chez les nouvelles générations, étant donnée que les personnes âgées sont moins susceptibles d'avoir des certificats de naissance. Ainsi, la déclaration de possession d'un acte d'Etat civil varie à travers les âges en passant de 57,6% pour les 65 ans et plus à 76,8 % pour les moins d'un (1) an. Par contre, il faut noter que la proportion en possession d'un bulletin de naissance est plus élevée au sein de la population de moins d'un an (0 an), que chez celle âgée d'un (1) an révolu, avec respectivement 76,8% et 73,1%.

La possession d'un jugement supplétif passe de 22,6 % chez les 65 ans et plus à 5,3 % chez les 1 an révolu. Contrairement à la possession d'un bulletin de naissance, la proportion de la population âgée de moins de 25 ans en possession de jugement supplétif est inférieure à la moyenne nationale. A partir de 25 ans, les proportions sont supérieures à la moyenne nationale et sont en hausse.



En outre, la non possession (ni de bulletin de naissance, ni de jugement supplétif) et l'ignorance de la possession ou non d'une pièce d'état civil, sont plus fréquentes chez les moins de 10 ans où des proportions supérieures ou égales à la moyenne nationale sont observées. La proportion de la population qui ne sait pas si elle possède ou pas un acte d'état civil (13,6%) est relativement importante pour toutes les générations.

**Tableau IV-24 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance selon les générations de naissance**

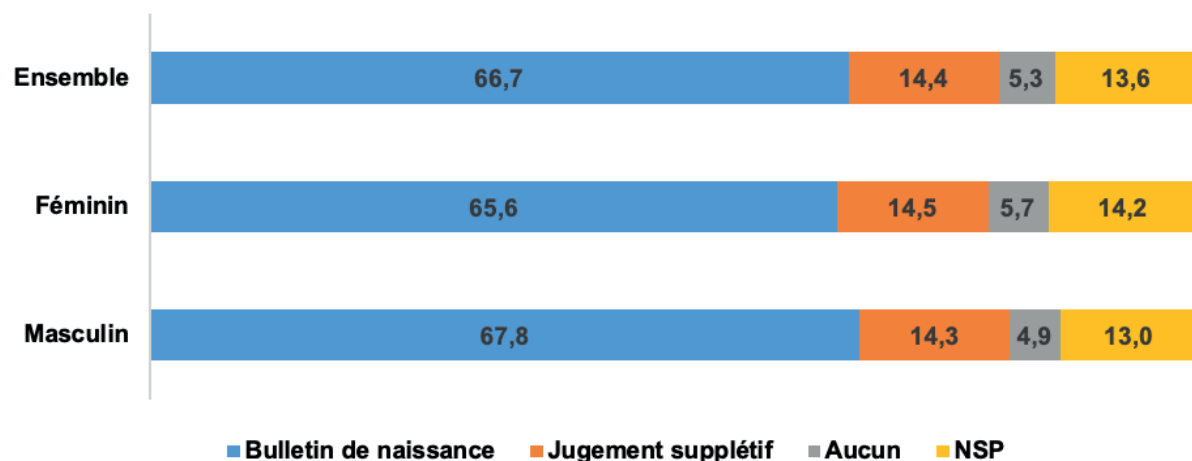
Age	DECLARATION A L'ETAT CIVIL									
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
	Bulletin de naissance		Jugement supplétif		Aucun		NSP		Total	
0 an	341 411	76,8		-	38 126	8,6	65 029	14,6	444 567	100,0
1 an	277 155	73,1	20 200	5,3	31 654	8,4	49 939	13,2	378 947	100,0
2-4 ans	957 566	68,1	97 710	6,9	129 006	9,2	222 107	15,8	1 406 390	100,0
5-9 ans	1 529 725	65,2	216 163	9,2	206 306	8,8	392 821	16,8	2 345 016	100,0
10-24 ans	4 107 164	68,0	858 054	14,2	320 035	5,3	750 323	12,4	6 035 576	100,0
25-34 ans	1 702 850	66,7	444 288	17,4	86 604	3,4	318 437	12,5	2 552 180	100,0
35-54 ans	1 995 619	65,4	583 000	19,1	82 644	2,7	388 382	12,7	3 049 644	100,0
55-64 ans	486 740	62,2	171 645	21,9	20 732	2,6	103 613	13,2	782 729	100,0
65 ans et plus	396 188	57,6	155 829	22,6	23 226	3,4	112 746	16,4	687 989	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>11 794 419</b>	<b>66,7</b>	<b>2 546 889</b>	<b>14,4</b>	<b>938 334</b>	<b>5,3</b>	<b>2 403 397</b>	<b>13,6</b>	<b>17 683 038</b>	<b>100,0</b>

*Source: ANSD. RGPH-5, 2023*

#### IV.5.2.2. Variation de la possession d'acte de naissance selon le sexe

La différence entre la population masculine et celle féminine n'est pas très nette en ce qui concerne la possession ou pas d'un acte de naissance. En effet, les proportions d'hommes et celles de femmes possédant un bulletin de naissance ou jugement supplétif s'élèvent respectivement à 82,1% et 80,1% (**Graphique IV-20**). Cependant, la possession d'un bulletin de naissance (66,7%) est largement supérieure à celle de jugement supplétif (14,4%), aussi bien chez les hommes (14,3%) que chez les femmes (14,5%).

**Graphique IV-20 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance selon**



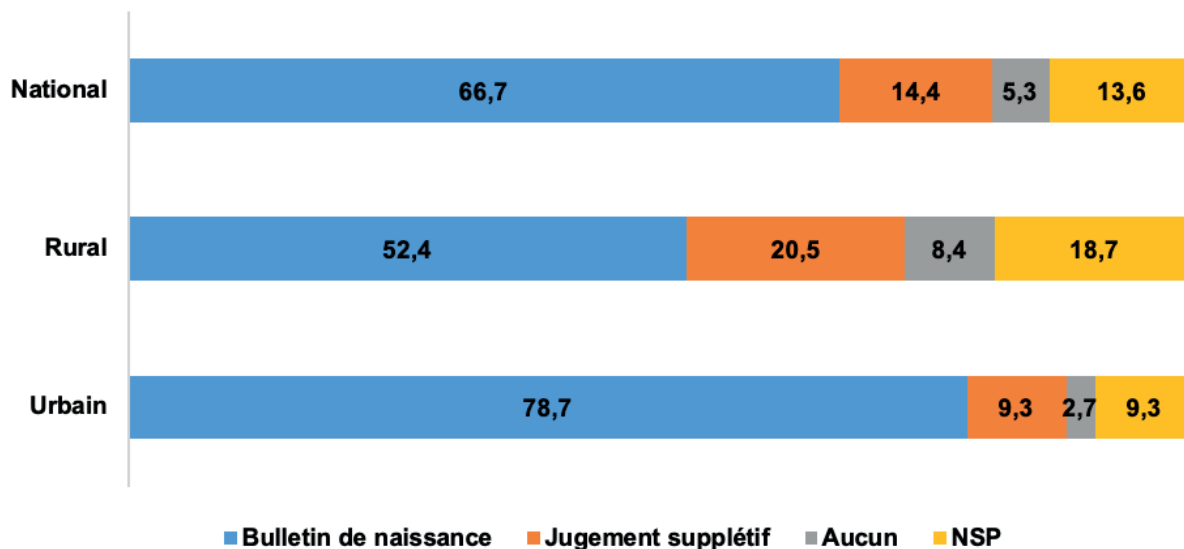
*Source: ANSD. RGPH-5, 2023*



### IV.5.2.3. Variation de la possession d'acte de naissance selon le milieu résidence et la région

La possession d'un acte d'Etat civil est plus fréquente dans le milieu urbain qu'en zone rurale (**Graphique IV-21**). En effet, dans le milieu urbain 88,0 % de la population possèdent une pièce d'Etat civil, soit 78,7 % qui disposent d'un bulletin de naissance et 9,3 % d'un jugement supplétif. De plus, 2,7% des citoyens ne possèdent pas de document d'Etat civil et 9,3% ignorent s'ils en disposent ou pas. Pour le milieu rural 72,9% de la population possèdent une pièce d'Etat civil , avec 52,4 % pour le bulletin de naissance et 20,5% pour le jugement supplétif. Par ailleurs, 8,4 % des ruraux n'en disposent pas et 18,7 % ignorent s'ils en possèdent ou pas.

**Graphique IV-21 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance selon le milieu de résidence**



Source: ANSD. RGPH-5, 2023

L'analyse de la possession d'un acte d'état civil selon la région permet de distinguer deux groupes de régions (**Tableau IV-25**). Dans le premier groupe, se retrouvent les régions de Dakar (93,8 %), Ziguinchor (92,1 %), Thiès (86,4 %) et Fatick (81,5%), dont les proportions de possession de pièce d'Etat civil se situent au-dessus de la moyenne nationale. Ces régions susmentionnées à l'exception de celle de Fatick, enregistrent également les proportions de possession de bulletin de naissance les plus élevées avec 89,2% pour Dakar ; 75,7% pour Thiès et 67,7% pour Ziguinchor. Le deuxième groupe concerne les régions de Tambacounda (66,9%), Kaffrine (70,8%), Diourbel (71,1%), Louga (72,5%) et Matam (72,8%) qui se caractérisent par des proportions de possession d'acte d'Etat civil relativement moins élevées.

Pour la possession de jugement supplétif, les régions de Dakar (4,6%), Thiès (10,7 %) et Kédougou (13,5 %), affichent les proportions les moins élevées. Les autres régions enregistrent des proportions qui dépassent la moyenne nationale (14,4 %). Ces régions sont également caractérisées par des proportions relativement élevées de personnes ne possédant aucun acte de naissance et celles qui ne savent pas si leur naissance a été déclarée ou pas.



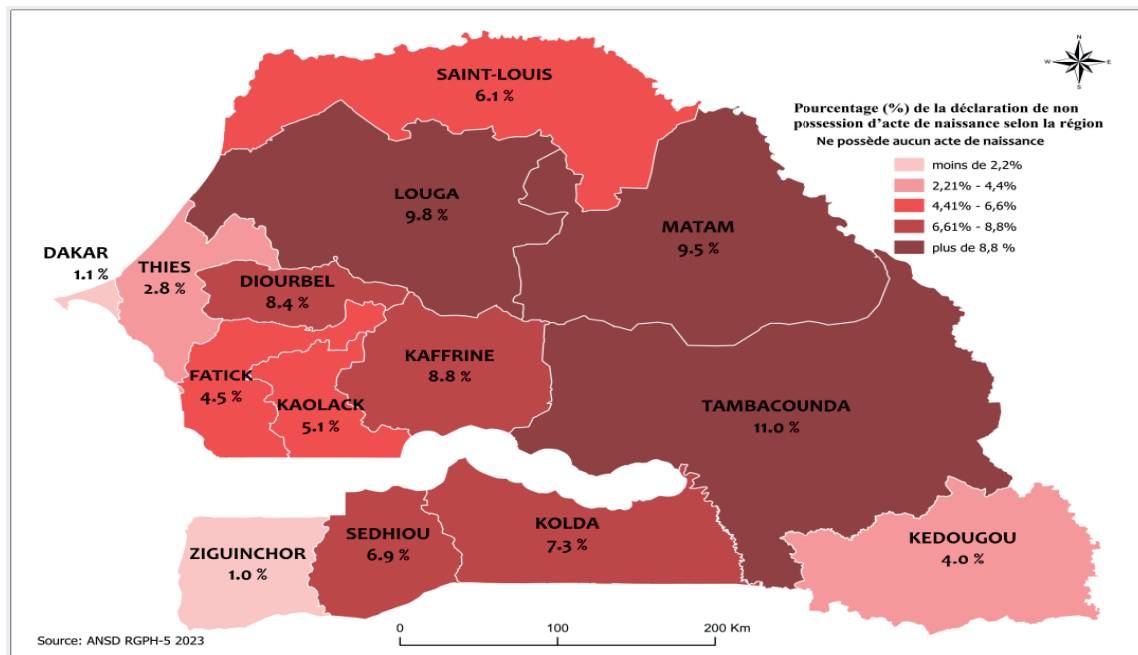
Tableau IV-25 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance par région

REGION	DECLARATION A L'ETAT CIVIL				Total
	Bulletin de naissance	Jugement supplétif	Aucun	NSP	
Dakar	89,2	4,6	1,1	5,1	100,0
Ziguinchor	67,7	24,4	1,0	6,8	100,0
Diourbel	54,4	16,7	8,4	20,5	100,0
Saint Louis	64,7	15,7	6,1	13,5	100,0
Tambacounda	50,0	16,9	11,0	22,2	100,0
Kaolack	64,7	14,8	5,1	15,4	100,0
Thies	75,7	10,7	2,8	10,7	100,0
Louga	54,7	17,8	9,8	17,8	100,0
Fatick	62,7	18,8	4,5	14,1	100,0
Kolda	53,1	22,7	7,3	16,9	100,0
Matam	51,1	21,7	9,5	17,6	100,0
Kaffrine	49,6	21,2	8,8	20,3	100,0
Kedougou	64,3	13,5	4,0	18,2	100,0
Sedhiou	49,9	25,2	6,9	17,9	100,0
<b>Sénégal</b>	<b>66,7</b>	<b>14,4</b>	<b>5,3</b>	<b>13,6</b>	<b>100,0</b>

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

De plus, la non possession d'un acte d'Etat civil est plus fréquente dans les régions de Tamboucounda (11,0 %), Louga (9,8 %) et Matam (9,5%), avec des proportions supérieures à la moyenne nationale (5,3 %) (Graphique IV-22). En revanche, les proportions d'individus ne possédant aucun acte de naissance sont moins importantes dans les régions de Ziguinchor (1,0%), Dakar (1,1%), Thiès (2,8%) et Kédougou dans une moindre mesure.

Graphique IV-22 : Pourcentage (%) de la déclaration de non possession d'acte de naissance selon la région



Source: ANSD. RGPH-5, 2023



#### IV.5.2.4. Variation de la possession d'acte de naissance selon l'alphabétisation et le niveau d'instruction

La proportion de la population en possession d'une poèce d'Etat Civil augmente en fonction du niveau d'instruction (**Tableau IV-26**). En effet, elle varie entre 60,9% pour les personnes n'ayant aucun niveau d'instruction et 80,8% pour celles ayant le niveau d'instruction secondaire. Les sans niveau affichent les proportions les plus élevées d'individus qui possèdent un jugement supplétif (14,7%), ceux n'ayant aucun acte de naissance (7,0%) et ceux qui ne savent pas s'ils en possèdent ou pas (17,4%).

Parmi les personnes alphabétisées en français, 80,8 % possèdent un bulletin de naissance ; 13,7% un jugement supplétif ; 1,2% n'ont aucun acte de naissance et 4,3% ne savent pas s'ils en disposent ou pas. Tandis que pour les non alphabétisées en français, 60,9% possèdent un bulletin de naissance ; 14,7% ont un jugement supplétif ; 7,0% n'ont aucun acte de naissance et 17,4% ignorent s'ils en possèdent ou pas.

**Tableau IV-26 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance selon le niveau d'instruction et l'alphabétisation en français**

Niveau d'instruction	Acte de naissance									
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
	Bulletin de naissance		Jugement supplétif		Aucun		NSP		Ensemble	
<b>Niveau d'instruction</b>										
Sans niveau	7654455	60,9	1845611	14,7	877894	7,0	2182063	17,4	12560023	100,0
Prescolaire	4139964	80,8	701278	13,7	60440	1,2	221334	4,3	5123016	100,0
Primaire	11794419	66,7	2546889	14,4	938334	5,3	2403397	13,6	17683038	100,0
Moyen	7654455	60,9	1845611	14,7	877894	7,0	2182063	17,4	12560023	100,0
Secondaire	4139964	80,8	701278	13,7	60440	1,2	221334	4,3	5123016	100,0
Supérieur	11794419	66,7	2546889	14,4	938334	5,3	2403397	13,6	17683038	100,0
<b>Alphabétisation en français</b>										
Non	7 654 455	60,9	1 845 611	14,7	877 894	7,0	2 182 063	17,4	12 560 023	100,0
Oui	4 139 964	80,8	701 278	13,7	60 440	1,2	221 334	4,3	5 123 016	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>11 794 419</b>	<b>66,7</b>	<b>2 546 889</b>	<b>14,4</b>	<b>938 334</b>	<b>5,3</b>	<b>2 403 397</b>	<b>13,6</b>	<b>17 683 038</b>	<b>100,0</b>

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

#### IV.5.3. Analyse de la possession d'acte de naissance des enfants de moins de 5 ans

##### IV.5.3.1. Niveau de déclaration de la possession d'acte de naissance pour les enfants de moins de 5 ans

Globalement, il ressort de l'analyse du **Tableau IV-27** que, parmi les enfants de moins de 5 ans, 76,0 % possèdent un acte d'Etat civil, soit 70,7% pour les bulletins de naissance et 5,3% pour les jugements supplétifs. L'analyse selon l'âge met en évidence une diminution de la possession d'acte de naissance, avec une proportion qui passe de 76,8 % pour les nouveau-nés (0 an) à 66,5 % pour les enfants âgés de 4 ans révolus. En revanche, la possession de jugement supplétif augmente légèrement avec l'âge, passant de 5,3 % pour les enfants âgés d'un (1) an à 7,6% pour ceux de 4 ans. De plus, la proportion des moins de 5 ans ne disposant d'aucun acte de naissance, reste relativement constante avec l'âge, tandis que le pourcentage de l'ignorance de la possession d'un acte d'Etat civil augmente légèrement avec l'âge à partir du deuxième anniversaire.

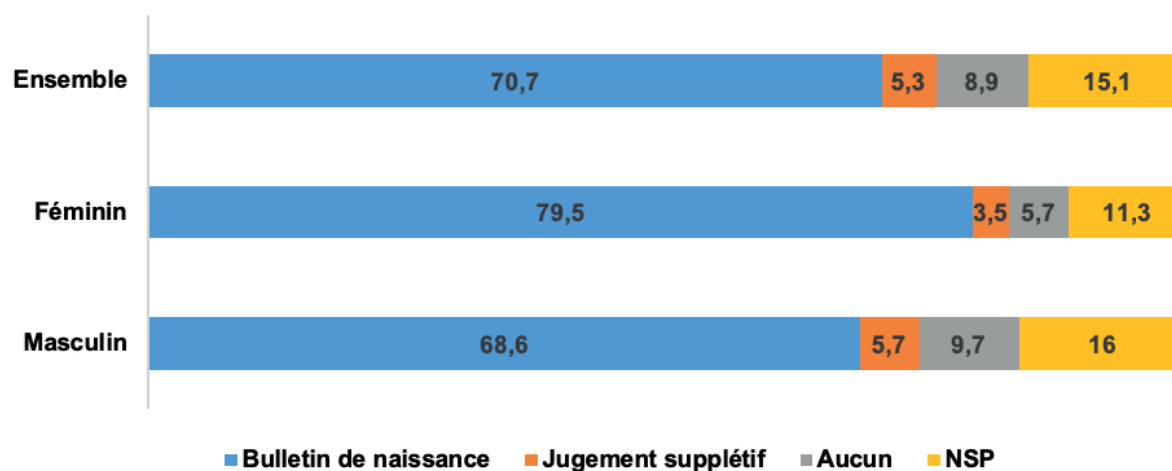
**Tableau IV-27 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance des enfants de moins de 5 ans selon l'âge**

Age	Bulletin de naissance		Jugement supplétif		Aucun		NSP		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
0 an	341 411	76,8	0	0	38 126	8,6	65 029	14,6	444 567	100,0
1 an	277 155	73,1	20 200	5,3	31 654	8,4	49 939	13,2	378 947	100,0
2 ans	296 173	69,4	27 360	6,4	38 536	9,0	64 496	15,1	426 565	100,0
3 ans	337 631	68,5	33 508	6,8	44 439	9,0	77 168	15,7	492 746	100,0
4 ans	323 762	66,5	36 842	7,6	46 032	9,5	80 443	16,5	487 079	100,0
<b>Moins de 5 ans</b>	<b>1 576 133</b>	<b>70,7</b>	<b>117 910</b>	<b>5,3</b>	<b>198 787</b>	<b>8,9</b>	<b>337 075</b>	<b>15,1</b>	<b>2 229 904</b>	<b>100,0</b>

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

#### IV.5.3.2. Variation de la possession d'acte de naissance chez les moins de 5 ans selon le sexe du Chef de ménage (CM)

Les résultats du **Graphique IV-23** montrent que le niveau de possession d'une pièce d'Etat civil pour les enfants de moins de 5 ans varie selon le sexe du chef de ménage. En effet, la proportion de possession d'un acte d'Etat civil (bulletin de naissance et jugement supplétif) pour les moins de 5 ans est plus élevée dans les ménages dirigés par une femme (83,0 %), que dans ceux dont le chef est un homme (74,3 %). Par ailleurs, le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans ne disposant d'aucune pièce d'Etat civil est plus élevé dans les ménages dirigés par un homme, soit 9,7% contre 5,7%.

**Graphique IV-23 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance des enfants de moins de 5 ans selon le sexe du CM**

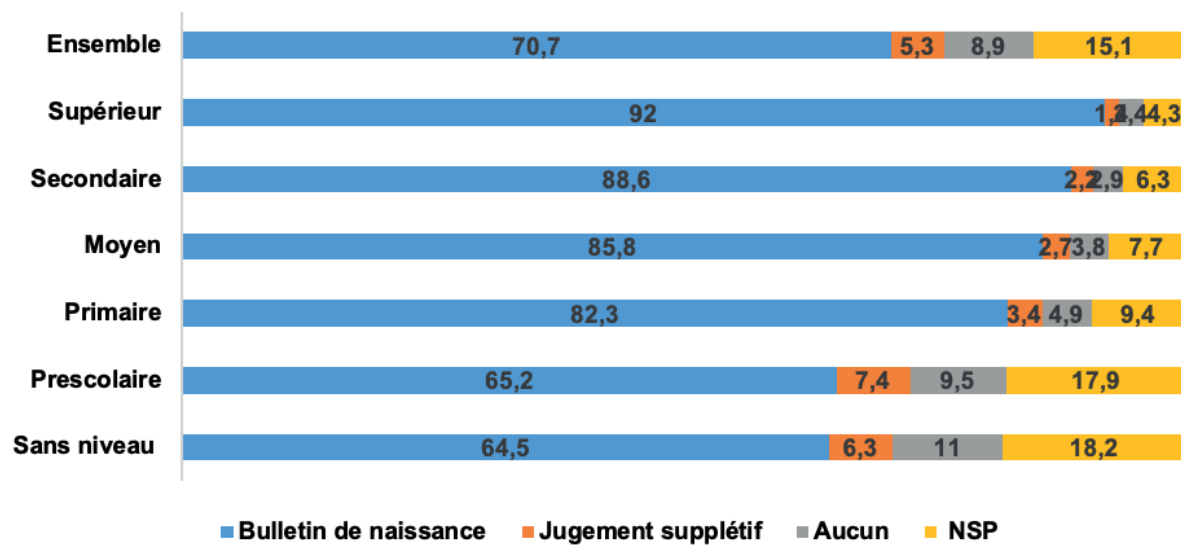
Source: ANSD. RGPH-5, 2023

#### IV.5.3.3. Variation de la possession d'acte de naissance des moins de 5 ans selon le niveau d'instruction du Chef de ménage (CM)

La possession d'une pièce d'Etat civil varie en fonction du niveau d'instruction du chef de ménage (CM). Ainsi, le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans possédant un acte d'Etat civil est plus élevé pour les enfants vivant dans des ménages dont le chef a un niveau d'instruction supérieur (93,4%), secondaire (90,8%), moyen (88,5%) ou élémentaire (85,7 %) (**Graphique IV-24**). Par contre, la proportion des moins de 5 ans qui disposent d'une pièce d'Etat civil est relativement moins élevée pour les enfants appartenant à des ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction (70,8 %) ou a un niveau d'instruction préscolaire (72,6 %).



Graphique IV-24 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance des enfants de moins de 5 ans selon le niveau d'instruction du CM



Source: ANSD. RGPH-5, 2023

#### IV.5.3.4. Variation de la possession d'acte de naissance des moins de 5 ans selon l'alphabétisation du CM en français et la langue nationale

Parmi les enfants de moins de 5 ans vivant dans des ménages où le chef est alphabétisé en français, 88,8 % possèdent une pièce d'Etat civil (bulletin de naissance ou jugement supplétif), alors que pour les moins de 5 ans qui résident dans des ménages dont le chef de ménage est analphabète 72,2% sont concernés (Tableau IV-28). Par ailleurs, la même situation est observée selon le niveau d'alphabétisation en langue nationale du chef de ménage. En effet, dans les ménages dont le chef sait lire et écrire dans au moins une langue nationale, la proportion d'enfants de moins de 5 ans disposant d'une pièce d'Etat civil (bulletin de naissance ou jugement supplétif), s'établit à 71,8%, tandis que dans les ménages ayant un chef analphabète, cette proportion se situe à 76,0 %.

Tableau IV-28 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance des enfants de moins de 5 ans selon l'alphabétisation en français et en langue nationale du CM

Statut d'alphabétisation	Bulletin de naissance		Jugement supplétif		Aucun		NSP		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
<b>Alphabétisation en français du CM</b>										
Non	1139524	66,1	104697	6,1	180066	10,4	299101	17,4	1723387	100,0
Oui	436609	86,2	13213	2,6	18721	3,7	37975	7,5	506517	100,0
<b>Alphabétisation en langues nationales du CM</b>										
Non	1202247	72,4	82945	5,0	145489	8,8	230352	13,9	1661033	100,0
Oui	373886	65,7	34964	6,1	53298	9,4	106723	18,8	568871	100,0
<b>Total</b>	<b>1576133</b>	<b>70,7</b>	<b>117910</b>	<b>5,3</b>	<b>198787</b>	<b>8,9</b>	<b>337075</b>	<b>15,1</b>	<b>2 229 904</b>	<b>100,0</b>

Source: ANSD. RGPH-5, 2023



## IV.6. INFÉCONDITÉ

L'infécondité désigne l'absence de naissance vivante chez une femme âgée de 15 ans et plus. Elle peut être une conséquence de la stérilité, de la mortalité fœtale (fausses-couches, avortements, mort-nés), des pratiques contraceptives, ou de l'abstinence. En Afrique, la procréation est considérée comme un élément essentiel au sein de la société.

Au Sénégal, comme dans beaucoup de pays africains, l'infécondité est considérée comme une tragédie qui peut engendrer de lourdes conséquences dans le vécu psychosociologique et social des femmes. Malgré tout, l'attention portée à la fécondité en raison de la forte pression démographique, tend à masquer l'importance de la problématique de l'infécondité.

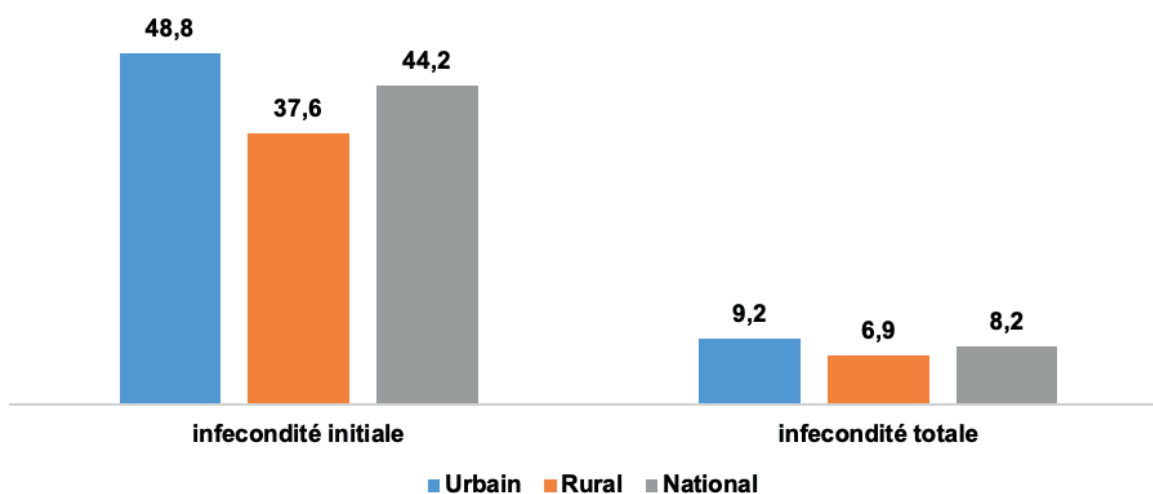
### IV.6.1. Niveau et structure de l'infécondité

#### IV.6.1.1. Niveau global

Au Sénégal, plus de 2 femmes en âge de procréer (15-49 ans) sur 5 (44,2 %) n'ont pas connu de naissance vivante au moment du recensement (**Graphique IV-25**). Il s'agit de l'infécondité initiale qui est plus importante en milieu urbain (48,8 %) qu'en milieu rural (37,6%).

Par ailleurs, selon les résultats du RGPH-5, 8,2% des femmes ayant atteint la fin de leur vie génésique, n'ont jamais eu d'enfants nés vivants. Le phénomène est également plus accentué en milieu urbain (9,2%) qu'en milieu rural (6,9%).

**Graphique IV-25 : Infécondité initiale (%) et Infécondité totale (%) selon le milieu de résidence pour l'ensemble des femmes en 2023**



*Source: ANSD. RGPH-5, 2023*

L'infécondité initiale, mesurée sur des femmes en âge de procréer, n'est pas très significatif, car elle intègre l'infécondité de diverses générations. Par conséquent, il importe de prendre en compte l'effet de la structure par âge pour distinguer la sous fécondité en début de vie procréative de l'infécondité en tant que telle.

#### IV.6.1.2. Structure par âge de l'infécondité au Sénégal

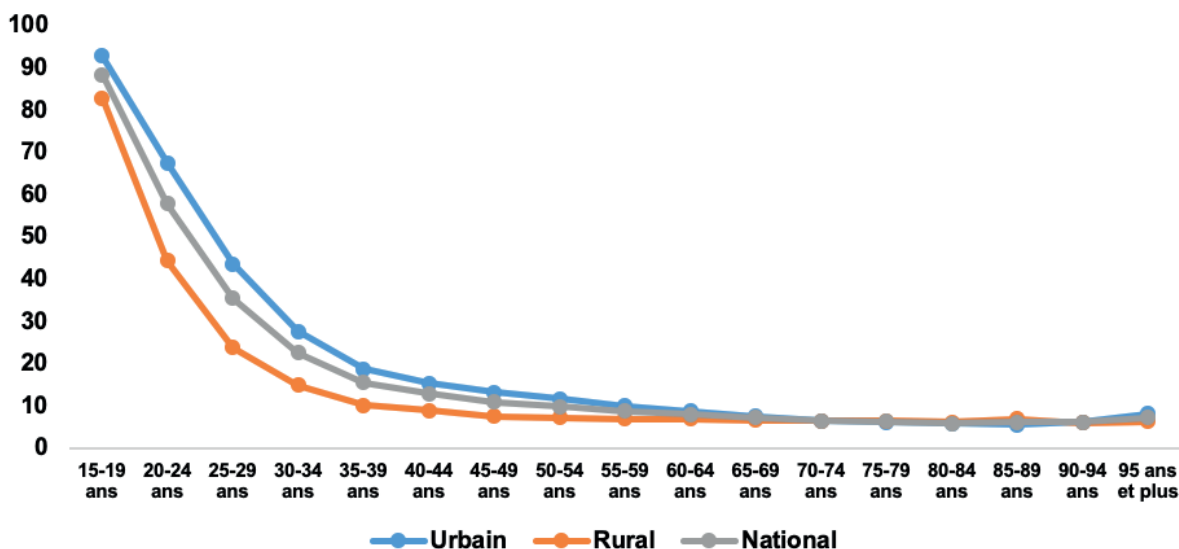
L'analyse de la structure par âge au Sénégal de l'infécondité met en évidence une diminution progressive des taux d'infécondité avec l'augmentation de l'âge (**Graphique IV-26**). Cette baisse est particulièrement marquée en début de vie féconde, car une proportion de plus en plus importante de femmes entrent en union après 15-19 ans.



L'allure des courbes du **Graphique IV-26** fait apparaître que l'infécondité est plus répandue en milieu urbain qu'en milieu rural, chez les femmes en âge de procréer, quel que soit le groupe d'âge. Les résultats permettent également de constater l'existence d'un calendrier de fécondité (âge moyen d'entrée en union) différée selon le milieu de résidence et une forme d'infécondité qui pourrait être qualifiée de volontaire en milieu urbain du fait de la scolarisation et des perspectives professionnelles.

S'agissant de l'infécondité totale, il convient de noter que, quel que soit le groupe d'âge considéré avant 60 ans, le phénomène est plus marqué en milieu urbain qu'en milieu rural. Cependant, au-delà de 60 ans, il n'existe pas de variation quel que soit le milieu de résidence.

**Graphique IV-26 : Infécondité (%) par groupe d'âge des femmes selon le milieu de résidence en 2023**



Source: ANSD. RGPH-5, 2023

### IV.6.1.3. Analyse différentielle de l'infécondité

L'analyse différentielle de l'infécondité est fait selon la region, le milieu de résidence, l'état matrimonial et le niveau d'instruction de la femme.

#### IV.6.1.3.1. Infécondité selon la région et le milieu de résidence

L'examen des résultats de l'analyse de l'infécondité des femmes indique que les régions de Dakar (10,0 %) et Ziguinchor (8,7 %) ont les taux d'infécondité totale les plus élevés (**Tableau IV-29**). A l'inverse, les taux d'infécondité totale les plus faibles sont observés dans les régions de Kolda (5,9%), Kaffrine (6,0%), et Fatick (6,0%).

S'agissant de l'infécondité initiale, trois (3) groupes de régions s'opposent :

- Les régions ayant un taux d'infécondité initiale élevé, notamment Dakar (51,8 %) et Thiès (46,7%).
- Les régions avec un taux d'infécondité initiale proche de la moyenne nationale, comme Ziguinchor (44,4%), Diourbel (43,1%) et Saint Louis (43,1%).
- Enfin, les autres régions sont caractérisées par un taux d'infécondité initiale inférieur à la moyenne nationale.



L'infécondité initiale est plus fréquente dans le milieu urbain (48,8%) que dans la zone rurale (37,6%). Il en est de même pour l'infécondité totale. Cette situation est valable quel que soit la région.

**Tableau IV-29 : Infécondité initiale (%) et infécondité totale (%) des femmes par région selon le milieu de résidence en 2023**

REGION	MILIEU DE RESIDENCE					
	Urbain		Rural		ENSEMBLE	
	Inféconde initiale	Inféconde totale	Inféconde initiale	Inféconde totale	Inféconde initiale	Inféconde totale
Dakar	51,8	10,0	0,0	0,0	51,8	10,0
Ziguinchor	46,8	7,7	40,8	9,7	44,4	8,7
Diourbel	45,1	9,3	38,6	6,3	43,1	8,4
Saint-Louis	47,1	8,4	39,3	6,7	43,1	7,6
Tambacounda	45,3	9,5	34,1	7,8	37,3	8,3
Kaolack	47,0	8,4	36,4	5,6	40,8	6,9
Thiès	48,8	8,3	43,5	6,6	46,7	7,6
Louga	50,5	9,0	38,1	7,8	41,7	8,1
Fatick	47,0	7,9	39,5	5,5	41,4	6,0
Kolda	40,7	6,4	29,1	5,7	33,6	5,9
Matam	46,2	9,3	39,6	8,1	41,7	8,5
Kaffrine	46,4	7,4	34,2	5,7	36,3	6,0
Kédougou	38,1	8,5	31,1	8,7	33,5	8,6
Sédhiou	44,9	7,7	37,3	8,3	39,1	8,2
<b>Sénégal</b>	<b>48,8</b>	<b>9,2</b>	<b>37,6</b>	<b>6,9</b>	<b>44,2</b>	<b>8,2</b>

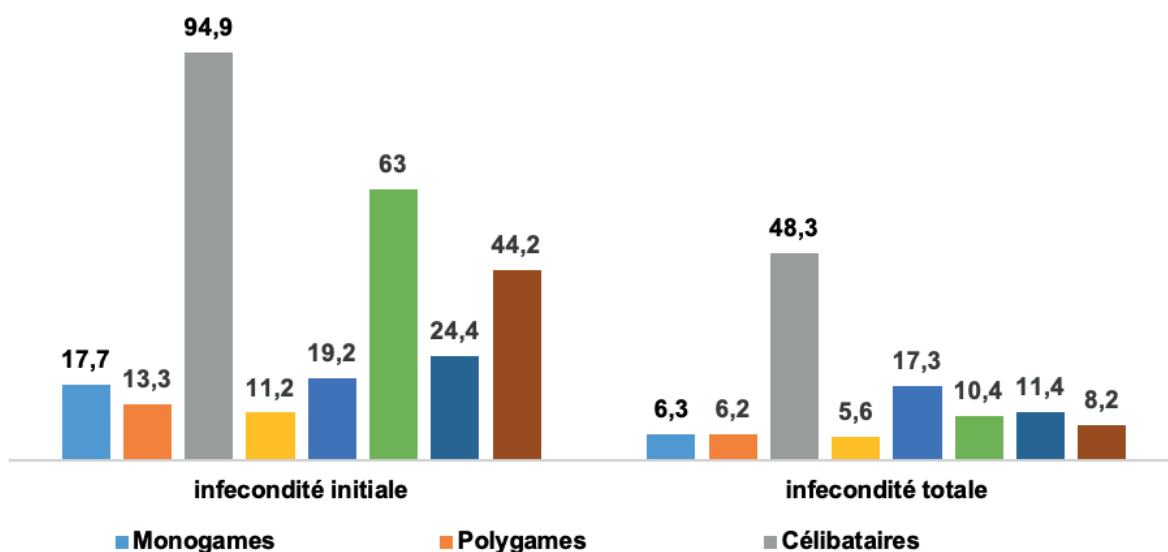
Source: ANSD. RGPH-5, 2023

#### IV.6.1.3.2. Infécondité selon l'état matrimonial

Le **Graphique IV-27** montre que la proportion de femmes célibataires en âge de procréer, n'ayant pas encore eu de naissances vivantes s'atavlit à 94,9 % et celle des femmes du même statut matrimonial ayant atteint la fin de leur vie génésique (50 ans et plus) sans naissances vivantes, se situe à 48,3 %. Par ailleurs, chez les femmes en concubinage/union libre, il est observé un taux d'infécondité initiale élevé (63,0%). En revanche, les taux d'infécondité totale les plus faibles concernent les veuves (5,6 %), les femmes en union monogame (6,3%) et celles en union polygame (6,2%).



Graphique IV-27 : Infécondité initiale (%) et infécondité totale (%) selon la situation matrimoniale des femmes en 2023

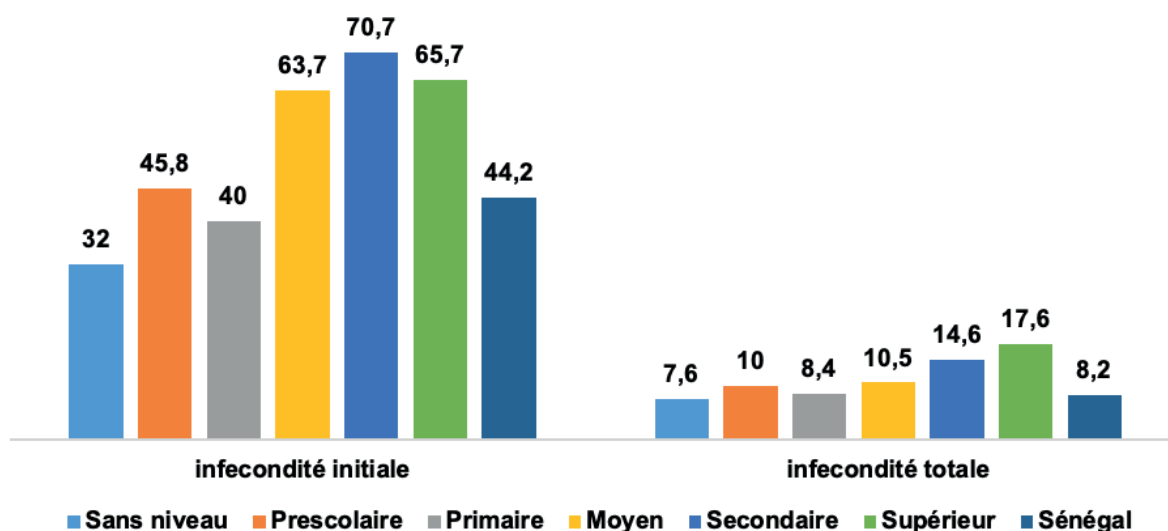


Source: ANSD. RGPH-5, 2023

#### IV.6.1.3.3. Infécondité selon le niveau d'instruction

La proportion de femmes concernées par l'infécondité initiale est plus élevée chez celles ayant un niveau d'instruction secondaire (70,7%), supérieur (65,7%) ou moyen (63,7%) (**Graphique IV-28**). Par ailleurs, 17,6 % des femmes de niveau d'instruction supérieur n'ont connu aucune naissance vivante au terme de leur vie féconde, soit plus du double du taux d'infécondité totale observé chez celles n'ayant aucun niveau d'instruction (7,6 %).

Graphique IV28 : Infécondité totale (%) et initiale (%) selon le niveau d'instruction des femmes en 2023



Source: ANSD. RGPH-5, 2023



## CONCLUSION

Les résultats de l'analyse ont ressorti plusieurs constats importants tels qu'une évolution à la baisse de la fécondité dans le pays, avec une diminution continue du nombre moyen d'enfants par femme au cours des dernières décennies, avec un ISF de 4,4 enfants par femme en 2023.

La fécondité demeure plus faible dans le milieu urbain (3,7 enfants) qu'en zone rurale (5,6 enfants). En plus, elle varie d'une région à une autre, avec des niveaux plus élevés dans les régions moins urbanisées.

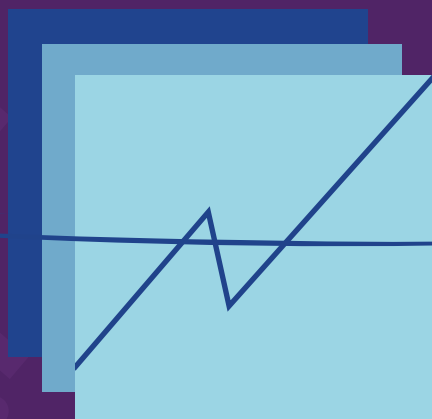
L'âge moyen à la maternité se situe à 31,4 ans en 2023, soit une légère hausse par rapport à 2013. En effet, il y aurait un report de l'âge moyen à la procréation de près d'une année dans la décennie écoulée.

Par ailleurs, les résultats mettent également en évidence la présence de groupes de femmes à risque de fécondité, notamment les adolescentes, les femmes qui accouchaient pour la première fois (primipares) et les femmes ayant déjà eu un nombre élevé d'enfants (grandes multipares).

A la lumière des résultats obtenus, des défis persistent en matière de déclaration des naissances à l'état civil, d'enregistrement et de possession d'actes de naissance. Cette situation souligne l'importance de renforcer les systèmes d'enregistrement continu des faits d'état civil pour garantir l'accès universel à la déclaration des naissances.

De plus, l'infécondité, qu'elle soit initiale ou totale, reste un phénomène présent et remarquable dans sa forme initiale et limitée dans sa forme totale. Elle se présente comme une caractéristique des femmes urbaines, avec des disparités régionales et selon certaines caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques.





**ANSD**

Agence Nationale de la  
Statistique et de la Démographie

 Rocade Fann Bel-air Cerf-volant, Colobane. BP 116 Dakar RP - SENEGAL

 (+221) 33 869 21 39 Fax : (+221) 33 824 36 15